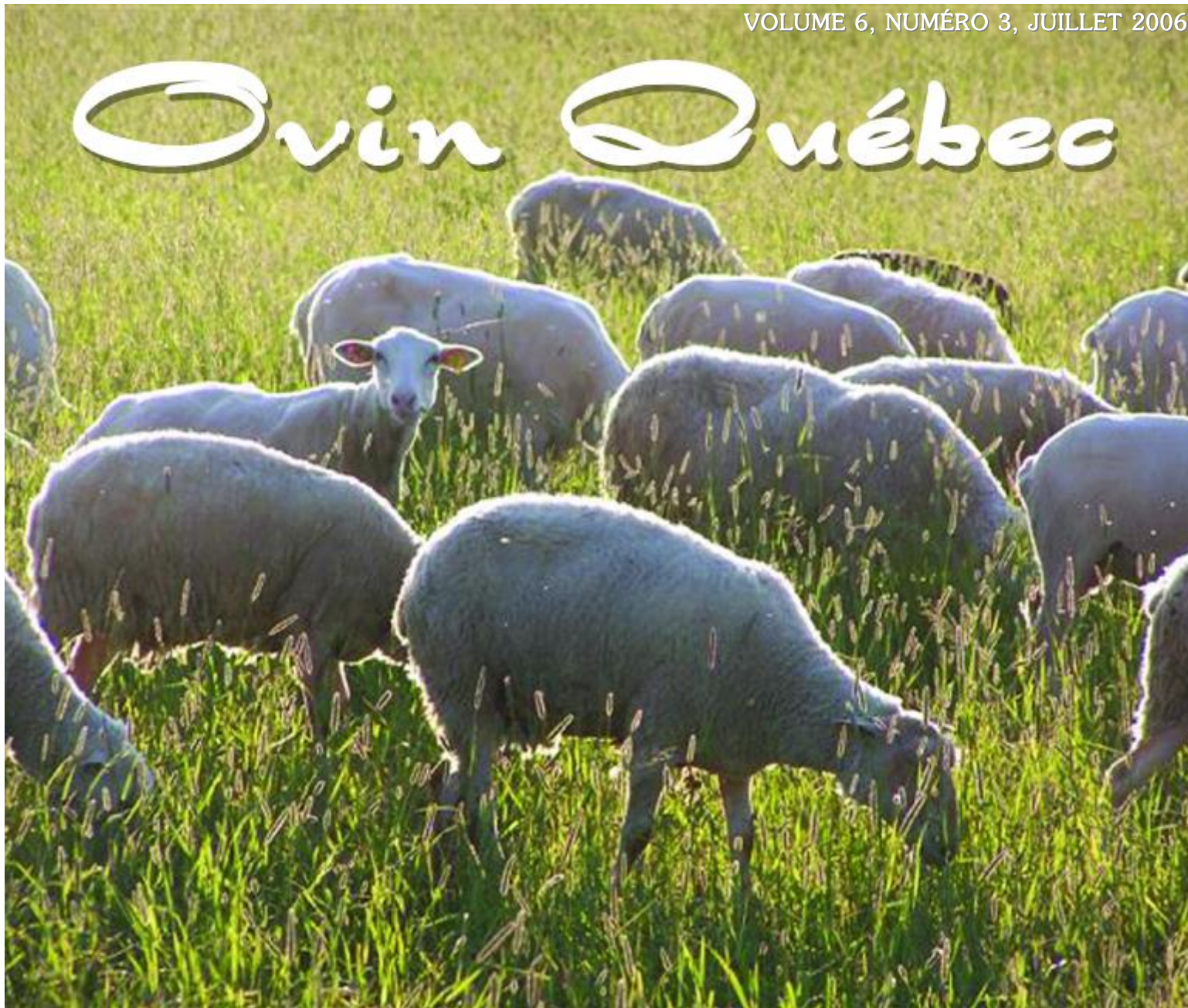


# Ovin Québec



Avis d'abonnement

Concours de photographies

Vente du printemps de la SEMRPQ

Photopériode...Est-ce que cette technique m'est destinée ?

Invitation 10<sup>e</sup> anniversaire

Tous les parfums de la Gaspésie en bouche !

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

### *Coordination et conception graphique*

Marion Dallaire, mdallaire@upa.qc.ca

### *Rédacteurs*

Pascal-André Bisson  
Sylvain Blanchette  
Germain Blouin  
Sylvie Boutin  
Johanne Cameron  
François Castonguay  
Langis Croft  
Marion Dallaire  
Ndeye Marie Diallo  
Daniel Dion  
Anne Leboeuf  
Laurence Maignel  
Robie Morel  
Marie-Eve Tremblay

### **Page couverture :**

#### **La Bergerie du Nord**

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA  
555, Boulevard Roland-Therrien, Bureau 545  
Longueuil QC J4H 4E7  
Tél. : (450) 679-0530  
Fax : (450) 674-4415  
Courriel : info@agneaudeauquebec.com  
CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATION  
NO°40049100



Photographie : Johanne Cameron

## JUILLET 2006

volume 6, numéro 3

### SOMMAIRE

**3**

Avis d'abonnement

**5**

Message du Président

**8**

Mot de la direction

**9**

Sécurité du revenu

**11**

Des nouvelles du projet pilote ovin

**12**

La race, le sexe, le poids d'abattage...  
Des effets sur la qualité de la viande des  
agneaux lourds ?

**16**

### **La chronique de la SEMRPQ**

Nouveau site Internet  
Expositions agricoles  
Vente du printemps de la SEMRPQ

**17**

Tous les parfums de la Gaspésie en  
bouche !

**18**

Concours de photographies

**19**

Audience publique et arbitrage dans  
l'agneau lourd

**22**

### **Les pages du CEPOQ**

Invitation 10<sup>e</sup> anniversaire  
Actualités

Le programme GenOvis sous la loupe

Le courrier du vet

Choisir un bélier sur ces chiffres, pas si  
sorcier

Photopériode...Est-ce que cette techni-  
que m'est destinée ?

Chronique du berger

**35**

Bulles de lait !

**32**

Calendrier des événements à venir

# Important - Avis d'abonnement Ovin Québec

Les producteurs ovins enregistrés\* recevront  
Ovin Québec gratuitement

À partir du mois d'octobre 2006, si vous n'êtes pas producteur enregistré, vous devez vous abonner pour l'année 2007 pour recevoir Ovin Québec.

\* Le producteur enregistré est celui qui a payé son plan conjoint. Le producteur assuré par l'ASRA paie automatiquement son plan conjoint.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Je m'abonne à Ovin Québec pour :

(Le numéro d'octobre 2006 vous sera envoyé en prime)

**Tarifs :**

1 an : 20 \$ + taxes (22,79\$) (4 numéros) - 2007

2 ans : 35 \$ + taxes (39,88\$) (8 numéros) - 2007-2008

Retourner ce coupon et votre chèque à l'ordre de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec à :

FPAMQ, Maison de l'UPA

A/S Marion Dallaire

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7



**Syscan** International Inc.



- ☛ *Lecteur RFID pour ovins*
- ☛ *Mémoire de 10,000 lectures*
- ☛ *Connection sériel*
- ☛ *Connection Bluetooth, en option*
- ☛ *Compatible avec les balances Gallagher*
- ☛ *Compatible avec le logiciel ATQ*
- ☛ *Fabriqué au Québec*

**Pour information :**

**Philippe Hofmann**

**455, rue Fénelon, suite 100**

**Dorval, Québec**

**1-888-479-7226 poste 241**



## NOUVEAUX électrificateurs PowerPlus

Plus de puissance, plus de possibilités, beau design

### Électrificateur M1000

- La tension sur la clôture est indiquée sur l'écran à cristaux liquides
- La barre lumineuse QuickScan indique en un coup d'œil la tension de sortie de l'électrificateur
- Voyant « électrificateur OK »
- Protection avancée contre la foudre
- Bornes à fentes faciles à utiliser; sur le devant du boîtier et bien distancées
- Énergie emmagasinée : 10 joules
- 44 % plus de puissance que le M800
- Garantie complète de 2 ans



La toute nouvelle gamme d'électrificateurs PowerPlus de Gallagher est disponible en version branchée ou solaire. La gamme PowerPlus offre des électrificateurs pour tous les types de fermes – de l'exploitation agricole à la ferme.

Appelez nos 800-265-3150 et nous vous enverrons la nouvelle brochure Gallagher dès qu'elle sera prête.



## Le coupe-onglons HAUT DE GAMME le plus PERFORMANT !

NOUVEAU

### Coupe-onglons «FELCOTRONIC»



FELCO  
SWISS MADE

- Câble de connexion souple.
- La tête de coupe réagit immédiatement à toute sollicitation de la gâchette de pilotage.
- Coupe nette et précise.
- Fonctionnement très silencieux.

Contactez votre revendeur local

Téléphone : (418) 888-5258  
www.matelevage.com



## Pour un agneau de qualité et une meilleure rentabilité de votre entreprise

# Faites l'essai du programme pour agneau et brebis Purina.

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE ALIMENTATION

Pour plus d'information concernant nos produits et services, veuillez communiquer avec votre concessionnaire Purina.

www.agripurina.ca



PURINA®

PURINA®, CHOW® et le quadrillé

sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.



Langis Croft  
Président

## Sur la bonne voie !

Le soleil de juillet et les belles soirées d'été sont de retour et il s'agit d'un moment propice pour témoigner des avancées dans les différents dossiers sur lesquels nous avons travaillé au cours des derniers mois. De fait, s'il fût un dossier actif, c'est bien celui de l'Agence de vente qui a connu une progression heureuse grâce à la fin de l'arbitrage de la convention avec les acheteurs d'agneaux lourds et de l'audience concernant le règlement sur la vente en commun des agneaux lourds et celui portant sur le surplus. Cette étape est marquante pour l'avancement du projet. Ce fût d'ailleurs un exercice exigeant que de préparer et présenter l'ensemble du travail accompli au cours des dernières années. Par conséquent, je souligne les efforts des administrateurs membres du comité de négociation de même que l'équipe de permanents œuvrant dans le dossier qui ont investi de nombreuses heures afin que les règlements et la convention tiennent le plus possible compte des souhaits et besoins des producteurs ovins québécois et nous mènent à un projet d'Agence de vente qui reflète bien ces besoins.

D'ailleurs, j'ai été ravi de constater, lors de l'audience sur les règle-

ments des producteurs, que la quinzaine de producteurs qui se sont adressés à la Régie étaient unanimes sur le besoin pressant d'avoir une Agence de vente provinciale dans l'agneau lourd. Il est clair que certains points, notamment le fait de privilégier les agneaux nés et élevés par le même producteur, ont soulevés davantage d'interventions auprès de la Régie. Certes les opinions entendues étaient partagées, toutefois, la position défendue par votre Fédération est le résultat de nos consultations. Nous pouvons être fiers de l'adhésion que notre projet connaît et de sa représentativité des volontés des producteurs. Vous pourrez lire, dans ce numéro, le détail des points débattus lors des séances devant la Régie.

L'arbitrage de la convention est l'aboutissement de la première phase du long processus de mise en place de l'Agence de vente des agneaux lourds. Les prochaines étapes dans le dossier consistent à la mise en place des systèmes informatiques et la définition des

activités administratives connexes. Vous serez donc informés sur le démarrage de notre Agence dans les mois à venir. Votre collaboration sera essentielle pour garantir, dès son départ, un fonctionnement efficace de l'Agence.

Dans le numéro d'avril, j'exprimais, pour la première fois depuis plus d'un an, la position de la Fédération en ce qui a trait à la traçabilité. Une position qui se voulait être une transition entre le boycott global que nous avons convenu en novembre 2004 face à l'identification et la déclaration des mouvements des ovins, et l'application intégral du règlement sur la traçabilité des animaux qui s'applique dans notre secteur depuis mars 2004. Il était recommandé, en avril dernier, d'identifier tous les sujets reproducteurs et les agneaux dès la naissance, et nous convenions de le faire, minimalement à la sortie du sujet. En ce qui concerne la déclaration de sortie de l'ensemble des sujets, il était



proposé qu'elle soit faite dans les délais prescrits par la réglementation si l'animal était transigé vers un producteur ou tout autre endroit où la déclaration électronique n'est pas effectuée.

Il est certain que cette position est, comme je le soulevais précédemment, une position transitoire afin que nous puissions, tous et toutes, mettre à jour nos inventaires et intégrer des pratiques pour faciliter les déclarations. Toutefois, cette position ne peut en aucun temps se substituer à la loi. Les inspecteurs du ministère ont visité quelques entreprises au cours des dernières semaines et émis des avis d'infraction. Si c'est votre cas, vous êtes invités à faire connaître votre situation à la Fédération. Nous planifions des rencontres avec Agri-Traçabilité Québec et le MAPAQ afin qu'à l'automne, nous puissions vous revenir sur une position avec les orientations à prendre. D'ici là, soyons vigilants.

Suite à l'Assemblée générale annuelle, la sécurité du revenu des

producteurs a été définie comme un dossier plus que prioritaire. Ainsi, en préparation de l'enquête du coût de production en 2007, un sondage de la FPAMQ est actuellement en cours afin de déterminer la taille et le type des entreprises ovines québécoises. Je vous invite à le compléter et à le transmettre à la Fédération le plus rapidement possible. Une version électronique est d'ailleurs disponible sur le site Internet de la Fédération. Je ne pourrais parler de sécurité du revenu sans aborder le paiement final du programme ASRA de 2005, versé en juin 2006. Les administrateurs de votre Fédération, conscients de l'importance que revêt le dossier, ont soulevé plusieurs interrogations lors des rencontres reliées au règlement final ce qui a entraîné quelques jours de retard. La Financière agricole nous a fourni des réponses que nous jugeons adéquates par rapport à nos demandes. D'ailleurs, l'enquête du coût de production révèle un raffermissement des prix du marché de tous les types d'agneaux et des sujets

reproducteurs. L'industrie peut ainsi se réjouir de l'amélioration des prix mais surtout de la qualité des sujets transigés. En effet, près de 90% des agnelles et brebis vendues étaient des hybrides prolifiques ou de races pures. Nous devons être fiers de ces améliorations et continuer de travailler tous ensemble dans ce sens.

Finalement, je vous annonce que des démarches ont été entreprises pour combler le poste de directeur général à la Fédération. Compte tenu de la situation financière de la Fédération à l'époque du départ du directeur, le poste a été comblé de façon intérimaire par les ressources en place. Toutefois, avec le démarrage de l'Agence de vente, l'entrée en fonction d'une ressource destinée à la direction de la Fédération et de l'Agence s'impose. Et je profite de l'occasion pour souligner, au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, le départ de Madame Nicole Mimeault qui se retire du monde du travail après huit années de bons et loyaux services à la Fédération. Plus qu'une secrétaire, Madame Mimeault restera toujours une productrice dans l'âme, ce qui fût tout un atout pour notre Fédération et ses producteurs. Un grand merci pour ces années.

N'hésitez pas à contacter votre président de Syndicat pour obtenir des informations sur les activités de la Fédération. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été et de bonnes récoltes

*Louise Proulx*

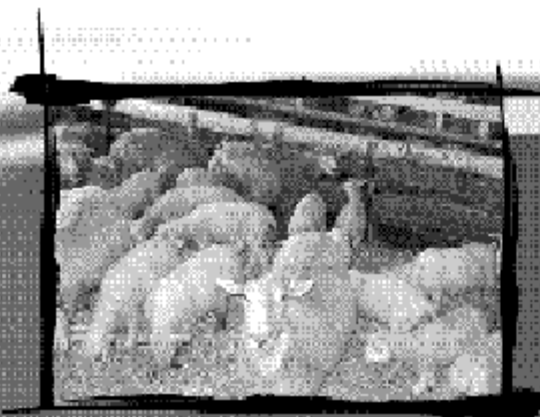


# Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau

## Club Arcott Rideau du Québec

- ✓ Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- ✓ Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.
- ✓ Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins.

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMQ (KG)
2005	12	1072	2.46	2.11	1.15	2.43	0.310



### Génétique et santé

L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis. De plus, le maintien d'un statut sanitaire élevé est très important. Pour ce faire, un grand nombre d'éleveurs Arcott Rideau participe au projet pilote Maaedi vltra. Un grand nombre de sujets de la race ont obtenu des résultats négatifs à l'analyse sérologique pour le maaedi vltra et les troupeaux participants respectent les règles de biosécurité prescrites.



### Membres

Agronomie sans	Granby	(450) 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie Douce Laine sans	St-Paul-D'Abbotsford	(450) 469-8613	robertbujoide@fm.ca
Bergerie Lavallée enr.	St-Ursule	(418) 277-2175	berglane@hotmail.com
Bergerie St-Georges	St-Georges-de-Beloeil	(418) 227-0283	bergeriestgeorges@globetrotter.net
Domaine des Baliveaux sans	St-Rémi-de-Tingwick	(819) 359-2971	didier@nicq.ca
Ferme Amik enr.	Québec	(418) 842-2637	fermeamik@videotron.ca
Ferme Ovinax sans	La Pocatière	(418) 854-2440	fermeovinnax@videotron.ca
Ferme Ride sans	La Pocatière	(418) 854-5140	ride@videotron.ca
Les Bergeries du Margot	Benaventur	(418) 534-3701	bergeriedumargot@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	St-Jean-Port-Joli	(418) 588-6501	panurge@globetrotter.net



## Progressivement vers une Agence

LA séance d'arbitrage du 17 mars dernier qui avait été reportée, s'est finalement tenue le 6 avril 2006. Suite à cette première séance d'arbitrage, un bulletin d'information vous a été envoyé, au mois de mai, afin de vous informer sur le déroulement de la première séance d'arbitrage, de répondre à quelques questions soulevées et de présenter la position de votre Fédération et des acheteurs sur ces points. Par ailleurs, cela a permis de revenir sur les principaux points en litige ainsi que les objectifs visés par l'Agence de vente.

Lors de cette première séance, votre Fédération s'en est tenue aux quatre points qui selon elle faisaient l'objet du litige.

### Points en litige :

- o Le prix
- o La grille de classification ;
- o Le fait de garantir le marché aux agneaux nés et élevés par le même producteur ;
- o Les modalités de la garantie de paiement.

Il est important de se rappeler que depuis que l'Agence de vente a été votée par les producteurs, les objectifs poursuivis par l'Agence de vente sont : le développement et l'accès aux marchés pour tous les producteurs, l'équité entre les producteurs, la transparence dans le fonctionne-

ment et une garantie de paiement aux producteurs. Malgré les délais vécus jusqu'ici, ces objectifs demeurent et l'Agence de vente reste une nécessité. C'est d'ailleurs de façon unanime que les producteurs qui sont venus s'exprimer devant la Régie des marchés agricoles l'ont signifié le 18 mai lors des audiences publiques pour l'approbation du Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds et le Règlement sur la disposition des surplus. Vous trouverez dans ce numéro, un texte faisant état des différents points débattus lors de l'audience et de la deuxième journée d'arbitrage qui s'est tenue le 19 mai 2006.

L'arbitrage est maintenant terminé et nous attendons la décision de la Régie qui nous permettra de procéder à l'opérationnalisation de l'Agence qui devrait nous prendre 3 mois et demi. D'ici là, vous trouverez les dernières informations concernant l'Agence de vente sur le site Internet de votre Fédération au [www.agneauquebec.com](http://www.agneauquebec.com). N'hésitez pas, en tout temps, à communiquer avec vos présidents de syndicats ou directement avec nous pour connaître les derniers développements.

En même temps que l'information sur la première séance d'arbitrage de l'Agence de vente, vous avez reçu un

sondage sur la sécurité du revenu. Comme vous le savez, en 2007 s'amorcera l'enquête sur les coûts de production ovins utilisée par la Financière agricole du Québec (FADQ) dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Il est crucial, pour notre secteur, que les coûts et la taille des entreprises ovines québécoises examinés lors de cette enquête soient représentatifs de l'industrie. Pour se faire, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) et la FADQ doivent s'entendre, dès septembre prochain, sur différents paramètres de l'enquête. C'est pour mieux défendre les intérêts de ses membres et ainsi s'assurer d'une couverture adéquate de l'ensemble des coûts de production ovins que la Fédération vous a demandé de compléter le questionnaire reçu. Plusieurs l'ont déjà fait et nous vous en remercions. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours temps de le faire et de nous le faire parvenir.

En ce qui à trait au dossier de l'automatisation, une nouvelle ressource a été engagée et travaillera avec l'aide de la coordonnatrice sur le logiciel PROVIN. D'ailleurs, nous profiterons de l'été pour revoir les manuels de l'utilisateur et veiller à la préparation des formations aux utilisateurs

et conseillers. Les séances de formation sont prévues pour l'automne, avec la sortie du logiciel. D'ici là, le comité de travail, composé de représentants du secteur ovin ainsi que de producteurs, se rencontrera afin de parfaire PROVIN et d'adjoindre des appareils électroniques de saisie et de lecture. Vous êtes invités à consulter le site de la Fédération pour connaître les développements sur le dossier.

Dans le dossier de l'environnement, la Fédération considère la possibilité de travailler, de concert avec les Fédérations, touchées par la réglementation sur les amas au champ à un projet de suivi spécifique de quelques amas au champ chez des producteurs qui participent au projet pilote d'amas au champ suivi par le MAPAQ. D'ailleurs, la Fédération participe déjà à un projet partant sur l'analyse économique de l'impact économique de la réglementation sur les amas au champ avec ces mêmes fédérations.

Vous aurez finalement remarqué le retard dans le versement du paiement final du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Comme à chaque année, la Fédération rencontre la Financière agricole du Québec, (FADQ), quelques semaines avec le règlement afin de valider les informations recueillies lors de l'enquête annuelle d'indexation. Cette année, l'accroissement du prix de vente des agneaux et également des sujets reproducteurs a attiré l'attention de la Fédération. Vous pourrez d'ailleurs lire le texte sur la sécurité du revenu dans ce numéro. De même, le fait d'intégrer le programme ESB-7 au paiement final a nécessité plus de temps que prévu. Vous avez toutefois pu constater que, tel que demandé à l'Assemblée générale annuelle, le programme a été géré individuellement. Toutefois, la Financière n'a pu répondre à notre demande en ce qui a trait à une gestion individuelle du programme ESB-4, l'année d'assurance 2004 étant déjà terminée. 🐑



Marie-Ève Tremblay  
Directrice par intérim

## Sécurité du revenu

L'ARRIVÉE de l'été est synonyme de règlement final du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le secteur de l'agneau. Cette année, le paiement final du programme a été retardé de quelques jours. La Fédération a jugé effectivement bon, à la suite des résolutions de l'assemblée générale des producteurs (AGA) et afin de s'assurer d'une couverture adéquate pour l'ensemble des producteurs, de se laisser du temps pour analyser la situation.

Lors de l'AGA 2005, les délégués demandaient à la Fédération de gérer individuellement le programme d'aide transitoire à l'industrie (ESB-4) et le programme de paiements relatifs au revenu agricole : Aide directe aux éleveurs de bovins et d'autres ruminants (ESB-7). On se rappellera que la demande se justifiait par des paiements variables, d'une entreprise à l'autre, et une date fixe, soit le 23 décembre 2003, de prise en inventaire, ce qui est discutable en production ovine puisque les périodes d'élevage sont de courtes durées. De plus, pour le programme ESB-7, cette date était très éloignée de l'année d'application du programme. Suite à nos demandes, la Financière a accepté de gérer individuellement le programme ESB-7 toutefois, s'est vue dans l'impossibilité d'agir rétroactivement sur le programme ESB-4 qui a été réglé lors de l'année d'assurance 2004. Il est d'ailleurs bon de noter que dans le cas de l'ESB-4, la date du 23 décembre 2003 coïncidait avec des agneaux mis en marché en 2004.

### Qu'implique la gestion individuelle du programme ESB-7 ?

Le programme ESB est un programme fédéral d'aide financière et comme le programme ASRA l'indique, toutes aides gouvernementales octroyées en fonction du volume de production doit figurer dans les recettes de l'entreprise. ➤



Ainsi, les paiements ESB reçus au cours des années 2005, sont utilisés dans le calcul de la compensation à l'ASRA et le calcul de la marge de production de l'entreprise. La prise en compte des sommes individuelles implique donc une considération individuelle des montants pour les producteurs qui en ont reçus. Ainsi, les producteurs ayant des animaux en inventaire au 23 décembre 2003 et ayant reçus un paiement du programme ESB-7 verront ces sommes soustraites de son montant de compensation finale du programme ASRA puisqu'elles ont déjà été versées.



On détermine la compensation versée par le programme ASRA de la manière suivant :

$$\boxed{\text{Revenu stabilisé (coût de production)}} - \boxed{\text{Revenus du marché et programmes (ESB)}} = \boxed{\text{Compensation}}$$


De la même manière, la contribution du producteur au programme est ainsi diminuée du 1/3 du montant accordé par un autre programme lorsque ce dernier intervient.

$$\boxed{\text{Compensation}} / 3 = \boxed{\text{Contribution du producteur}}$$

### Prochaine étude du coût de production

La prochaine étude du coût de production débutera le 1er janvier 2007. Au cours du mois de mai, vous avez d'ailleurs été invité à compléter une enquête sur la sécurité du revenu. Les résultats obtenus permettront de dresser un portrait général des producteurs ovins québécois. Le temps investi en production mais surtout dans les autres activités agricoles ou extérieures est le pivot de ce sondage. N'hésitez pas à le compléter. Par ailleurs, et suite à des demandes des différents intervenants ovins, la Fédération reprendra, du moins pour les années 2006 et 2007, le projet de collecte et analyse des données technico-économiques. Ce projet, réalisé de 1998 à 2002, a permis de recueillir des informations essentielles à l'analyse et la planification des entreprises ovines. Les données ont également permis d'appuyer la Fédération lors de l'application du nouveau modèle du coût de production réalisé en 2002. La Fédération espère donc reproduire l'exercice afin d'appuyer tout autant, voir davantage, les négociations à venir dans la mise en place d'un nouveau modèle. Vous serez donc conviés à participer à l'analyse dans le prochain numéro du Ovin Québec. Les détails sur la collection de même que le retour de l'information au producteur y seront transmis.

### Révision du programme ASRA

La mise en place de l'Agence de vente des agneaux lourds implique une révision du règlement sur le transfert des informations des producteurs d'agneaux lourds à la Financière agricole. Les registres de vente, anciennement utilisés pour faire la déclaration seront ainsi remplacés par des transferts directs à la Financière. La Fédération et la Financière regarderont, dans les mois à venir, l'impact de ce changement sur le régime Brebis-agneaux lait. Des modifications seront proposées prochainement et applicables en 2007. 





## Des nouvelles du projet pilote ovin

Démarré en janvier 2006, le projet pilote sur l'identification ovine se poursuit toujours dans 19 fermes réparties à travers la province. Rappelons qu'il s'agit d'un projet d'évaluation de deux types différents d'identifiants se déroulant jusqu'à l'automne 2006, afin de voir entre autres, à l'amélioration de l'identifiant actuel et du système de traçabilité en général dans la filière ovine.

Sur trois visites prévues dans le cadre de ce projet, deux visites ont déjà été effectuées chez les producteurs participants. Lors de la deuxième visite, qui avait lieu en mai dernier, l'agent de projets d'Agri-Traçabilité Québec a procédé au suivi de la pose des identifiants, en plus d'offrir une session de formation personnalisée avec le producteur portant sur l'utilisation des outils de lecture électronique et du logiciel de transmission électronique de données.

Des essais de lecture des boucles dans les encans et les abattoirs ont débuté à la fin du mois de mai, afin de recueillir les commentaires des différents intervenants et d'y faire des vérifications des taux de lecture dans des conditions réelles sur des sujets identifiés dans le cadre du projet.

Nous aimerions rappeler ici aux fermes participant à ce projet de **l'importance de procéder à leurs déclarations de traçabilité**. Votre appui est nécessaire ici, car sans vos données sur les poses de boucles, les mortalités et les déplacements d'agneaux et de moutons, ce projet pilote ne pourra être concluant!

Vous pouvez nous transmettre vos déclarations de traçabilité en tout temps et de diverses façons:

- ♦ En télécopiant vos formulaires papier via notre **télécopieur sans frais** 1-866-473-4033
- ♦ En téléphonant au service à la clientèle d'ATQ via notre **ligne sans frais** 1-866-270-4319
- ♦ En utilisant le **logiciel gratuit** disponible sur le [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca) (onglet " Logiciel gratuit ")

**Nous vous invitons également à contacter l'un ou l'autre des agents de projets, pour leur faire part de questions, commentaires ou de problématiques. Vos observations sont essentielles à la réussite de ce projet!**

Ligne ATQ sans frais : 1-866-270-4319  
Jean-Sébastien Rioux poste 5121  
Catherine Bracquemont poste 5140  
Nadia Faraj poste 5104

# Opti-Ovin

Logiciel technico-économique

Mesurer l'impact de vos  
projets avant d'agir...

**ça coûte rien!**



Consultez les experts-conseils  
de votre coopérative



## *La race, le sexe, le poids d'abattage . . . Des effets sur la qualité de la viande des agneaux lourds ?*

En collaboration avec Liviu Dragomir<sup>2</sup>, Claude Gariépy<sup>3</sup>, Catherine Avezard<sup>4</sup> et Mireille Thériault<sup>5</sup>

2) Étudiant à la maîtrise, Département des sciences animales, Université Laval ; 3) Chercheur, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saint-Hyacinthe ; 4) Technicienne de laboratoire, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saint-Hyacinthe ; 5) Adjointe de recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville.

LES deux raisons les plus couramment invoquées par les consommateurs pour justifier leur refus d'acheter de la viande d'agneau sont l'excès de gras et le faible rendement en viande des coupes commercialisées. Pour régler ces problèmes, les producteurs ovins et leurs conseillers peuvent travailler sur plusieurs aspects de la régie dont le choix des races et de leurs croisements, l'alimentation et le poids d'abattage. Les travaux de recherche menés sur l'utilisation des appareils à ultrasons pour prédire la composition des carcasses (voir l'article de Mireille Thériault dans l'Ovin Québec de septembre 2003) et l'utilisation de cette technique par les producteurs de races paternelles terminales comme outil de sélection génétique (ÉPDs gras dorsal et œil de longe et indice terminal (IST) de GenOvis), vont permettre d'améliorer la qualité des carcasses mises en marché. Cependant, le travail sur l'amélioration du rendement en viande maigre des carcasses doit se faire de concert avec le maintien de la qualité de la viande, critère de première importance pour le consommateur. Les systèmes canadiens de classification des carcasses valorisent le rendement en maigre. Dans certaines productions animales tel-

les la volaille et le porc, la forte sélection pour augmenter la vitesse de croissance et le développement musculaire et réduire l'épaisseur de gras dorsal a résulté en une détérioration des qualités organoleptiques de la viande, notamment en une diminution de la quantité de persillage, donc de la tendreté et de la jutosité de la viande. À ce stade-ci de son expansion, l'industrie ovine est bien placée pour tirer profit des expériences des autres productions. La sélection sur la diminution du gras et l'augmentation de la proportion en muscles des carcasses d'agneaux doit donc se faire dans l'optique de conserver les qualités sensorielles tant recherchées de la viande d'agneau.

Plusieurs facteurs zootechniques peuvent influencer la qualité de la viande d'agneau. De tous ces paramètres, nous avons choisi d'en étudier trois. Ainsi, notre projet de recherche avait pour objectif d'évaluer l'effet de la race, du sexe et du poids d'abattage sur certains paramètres qualitatifs (qualités chimique et sensorielle) de la viande d'agneau lourd. Plus spécifiquement, nous avons évalué la qualité de la viande des agneaux de race maternelle Dorset (DP) et ceux de race pater-

nelle Suffolk (SU), deux races qui sont reconnues pour avoir des patrons de croissance musculaire et de déposition de gras différents. L'objectif n'était pas de comparer spécifiquement les SU avec les DP, des races dont les rôles dans un système de production d'agneaux de marché sont bien différents. Nous voulions plutôt comparer deux types de races dont les paramètres de qualité de la viande risquaient, par hypothèse, d'être très divergents. Ce faisant, nous aurions une idée de l'étendue des différences observables entre les races ovines en général. De plus, comme il existe plusieurs interrogations concernant le bien-fondé d'accroître le poids d'abattage des agneaux au Québec, nous avons voulu déterminer l'effet du poids d'abattage sur la qualité de la viande, pour des strates de poids variant entre 41 et 54 kg. Enfin, comme les agneaux des deux sexes sont commercialisés, il apparaissait intéressant de valider les résultats pour les deux sexes.

### **On a fait ça comment ?**

Cinquante-quatre agneaux (27 mâles et 27 femelles) Suffolk (SU) et 54 agneaux (27 mâles et 27 femelles) Dorset (DP) ont été sélectionnés



vers 55 jours d'âge chez neuf producteurs de races pures. Les agneaux ont été transportés à la station provinciale d'évaluation des agneaux commerciaux de St-Jean-de-Dieu. Les agneaux ont été alimentés à volonté avec une moulée commerciale complète cubée de type "croissance" (COOP, 18 % de protéine) jusqu'à 35 kg et avec une autre de type "finition" (COOP, 15 % de protéine) pour le reste de leur croissance. Un fourrage sec de bonne qualité leur a également été servi à volonté. Les agneaux ont été abattus à trois strates de poids vif : 41-44 kg, 46-49 kg et 51-54 kg (poids après un jeûne d'environ 12h). Immédiatement après l'abattage, des échantillons du

muscle de la longe, le *longissimus dorsi* (LD), ont été prélevés et congelés dans l'azote liquide pour analyses ultérieures. Le lendemain de l'abattage, toutes les longes courtes du côté droit des carcasses ont été prélevées et congelées. Les analyses de laboratoire ont été réalisées au Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Hyacinthe. Les teneurs en eau, en gras et en protéines ont été déterminées sur une partie du LD. Les pourcentages de perte en eau et de perte à la cuisson, de même que la tendreté de la viande ont été évalués. La proportion des différents types de fibres musculaires (rouges, blanches et intermédiaires) ainsi que leur diamètre ont également été déterminés.

### Des résultats intéressants ?

De façon à éviter d'allonger inutilement cet article, plusieurs informations mesurées dans cette étude seront passées sous silence. Pour les plus curieux, vous pourrez les consulter dans le rapport final du projet disponible auprès de l'auteur.<sup>1</sup>

Les résultats suggèrent que la longe est un muscle à maturation rapide puisque sa croissance, en terme de taille des fibres musculaires, était déjà arrêtée à 41 kg. Nous n'avons montré aucune relation entre les types de fibres du muscle et les paramètres de croissance et de qualité de viande.

Une des caractéristiques chimiques qui influence le plus la qualité de la viande est le pH (voir l'article d'Éric Pouliot dans l'Ovin Québec d'octobre 2005). Il est étroitement lié aux processus biochimiques présents lors de la transformation du muscle en viande. Ni le sexe, ni la race, ni même les poids d'abattage n'ont influencé la valeur du pH de la viande (tableau 1). Aucun effet marqué des trois facteurs étudiés (sexe, race et poids) n'a



RECHERCHE

**Tableau 1. Qualité de la viande du longissimus dorsi en fonction du sexe, de la race et du poids d'abattage**

VARIABLES	FEMELLES						MÂLES						Effets <sup>2</sup>		
	Dorset			Suffolk			Dorset			Suffolk			Sexe	Race	Poids
	41-44 <sup>1</sup> (n=10)	46-49 (n=9)	51-54 (n=8)	41-44 (n=9)	46-49 (n=8)	51-54 (n=9)	41-44 (n=7)	46-49 (n=8)	51-54 (n=8)	41-44 (n=5)	46-49 (n=6)	51-54 (n=8)			
pH	5.51	5.48	5.48	5.59	5.58	5.52	5.52	5.61	5.57	5.48	5.56	5.54	NS	NS	NS
Force de cisaillement (kg)	2.7	3.9	3.2	4.1	3.2	3.0	4.2	3.6	3.4	4.6	4.0	3.6	*	NS	*
Perte à la cuisson (%)	24.8	25.4	26.2	26.2	25.4	22.9	26.4	25.2	23.9	25.3	26.0	24.8	NS	NS	NS
Perte en eau (%)	5.2	8.6	9.4	7.8	8.2	7.8	7.4	5.7	6.6	8.4	7.0	6.6	NS	NS	NS
Eau (%)	71.0	70.3	70.6	72.0	71.9	71.3	72.3	72.1	71.6	73.6	73.0	73.4	*	*	NS
Gras (%)	3.5	3.2	3.5	2.6	3.1	2.7	2.7	2.1	2.4	1.8	1.4	2.0	*	*	NS
Protéine (%)	22.6	23.0	22.3	22.6	22.3	22.8	22.1	22.1	22.9	21.6	22.1	22.4	NS	NS	NS
Teinte	0.45	0.44	0.45	0.43	0.51	0.48	0.47	0.45	0.45	0.48	0.44	0.43	NS	NS	NS
Saturation	21.6	21.7	22.3	19.8	23.0	21.0	21.6	20.7	20.5	20.7	18.6	18.7	*	*	NS

<sup>1</sup> Strate de poids d'abattage (à jeun), en kg

<sup>2</sup> NS : Différence statistiquement non-significative ; \* Différence significative P < 0.05

1. Pour plus d'informations, on peut contacter l'auteur à l'adresse électronique [francois.castonguay@san.ulaval.ca](mailto:francois.castonguay@san.ulaval.ca) ou au 418-656-2131 poste 8358.

été observé sur les pertes en eau de la viande et les pertes en jus lors de la cuisson. Ces deux paramètres caractérisent le pouvoir de rétention en eau de la viande donc, la jutosité. Pour les paramètres de couleur de la viande, des différences négligeables ont été observées entre les animaux des races, sexes et poids à l'étude; des variations qu'un consommateur ne pourrait cependant distinguer. Les proportions d'eau et de gras intramusculaires de la viande étaient affectées significativement par le sexe et la race. Ainsi, la viande des agneaux mâles comportait plus d'eau et moins de gras comparativement à celle des femelles. En ce qui a trait à l'effet de la race, la viande des DP contenait moins d'eau et plus de gras que les SU.

La tendreté est le critère de qualité de la viande le plus important pour le consommateur. La *force de cisaillement* représente la force qu'il faut appliquer pour couper un bloc de viande cuite de 1 cm<sup>2</sup>. Ainsi, plus la force est grande, moins la viande est tendre. Les résultats ont montré qu'il n'y avait pas de différence significative entre les SU et les DP pour la tendreté du LD. La viande des mâles

était par contre moins tendre que celle des femelles. Par ailleurs, les forces de cisaillement ont diminué avec l'augmentation du poids d'abattage; la viande des agneaux les plus lourds étant plus tendre. Cependant, il importe de souligner que les écarts de forces de cisaillement observés étaient tous en deçà de 1 kg, variation minimale pour que le consommateur puisse percevoir une différence de tendreté.

### Conclusions

Ainsi, dans cette étude, la race, le sexe et le poids d'abattage (entre 41 et 54 kg) ont eu peu d'effets importants sur la qualité de la viande de la longe. Pour l'instant, il ne semble donc pas y avoir de restriction, en terme de qualité de viande, à augmenter le poids de carcasse des agneaux lourds dans l'objectif d'augmenter la marge de profit des producteurs et de fournir aux consommateurs des découpes possédant plus de viande maigre. Cependant, cette augmentation du poids d'abattage, si elle est souhaitée par toute la filière, devrait être réalisée en s'assurant que c'est réellement le rendement en viande maigre qui sera augmenté et non la proportion de gras. C'est un

aspect de la question qui sera traité dans un article à venir dans une prochaine édition de l'Ovin Québec.

Depuis la réalisation de ce premier projet sur la qualité de la viande d'agneau, notre équipe de recherche a continué à travailler sur d'autres problématiques reliées à cet aspect (comparaison de croisements, effets de la température d'élevage). Ces résultats vous seront présentés au cours des prochains mois. Notre équipe s'est donnée comme mandat de développer une expertise solide dans le secteur de la qualité de la viande en adaptant et développant les techniques de mesures de la qualité de la viande afin de pouvoir en évaluer objectivement les paramètres chez l'agneau. Notre but ultime : travailler à l'amélioration de la qualité de ce produit haut de gamme pour rencontrer les exigences des consommateurs. Un atout de plus pour toute la filière ovine québécoise !

### Merci à nos collaborateurs !

Ce projet a été réalisé grâce à la collaboration de nombreuses personnes et organismes qui ne peuvent malheureusement être tous mentionnés ici. Mais, il faut signaler la collaboration de la FPAMQ pour son support à la demande de financement obtenu auprès du MAPAQ, via les programmes ConcertAction, CORPAQ et Soutien aux stations d'évaluation des agneaux commerciaux. La COOP Fédérée de Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont également participé au financement. Des remerciements vont aux neuf entreprises ovines qui ont mis à notre disposition les agneaux nécessaires au projet et à Giovanni Lebel, opérateur de la station d'évaluation. Merci également à Francis Goulet qui était, à l'époque, professionnel de recherche à l'Université Laval. ♦





*Premier choix*  
**AGRICOLE**

5120, Rue Martineau Saint-Hyacinthe, QC J2R 1T9

**Une Division de  
Canadienne Co-operative Wool  
Growers Limitée**

**Tel: (450) 796-4242 \*1-888-796-4242**

**[www.pchoix.com](http://www.pchoix.com)**

- \* Fourniture pour animaux de ferme
- \* Clôture électrique
- \* Tondeuse: Aesculap, Heiniger, Lister,
- \* Dépôt de Laine (Lundi au Vendredi)

***Ouvert du Lundi au Samedi***

*Santé et  
génétique supérieure*

*Vous aussi vous pouvez  
faire confiance à*

**Ferme RIDO SENC.**  
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**  
Troupeau ayant le statut or  
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0  
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140  
[rido@videotron.ca](mailto:rido@videotron.ca)



**Pour nous rejoindre :**

Secrétaire : Daniel Dion    Président : Daniel Ouellette  
Tél : 418-498-3887    Tél : 418-775-2689  
Fax : 418-498-3889

## CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA  
PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉS RECHERCHÉES...POUR DES BREBIS  
PRODUCTIVES

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement;
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

...AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCE DOUBLE

- Ce qui nécessite moins d'interventions entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoremplacéur.

Productivité brute à GenOvis

Moyenne	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2000 à 2003	1,78	1,20	1,78	58,1
2004	1,85	1,19	1,89	61,3



227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de Néri Qc G0L 4A0  
Tél. : (418) 498-3887 • Télécopieur : (418) 498-3889 • [semrpq@videotron.ca](mailto:semrpq@videotron.ca)

## SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

### NOUVEAU SITE INTERNET

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec se joint à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec pour le développement d'un site Internet commun. Dès juillet 2006, en plus des informations touchant la FPAMQ, vous trouverez toutes les informations concernant la SEMRPQ sur le site :

[www.agneauduquebec.com](http://www.agneauduquebec.com)



### EXPOSITIONS AGRICOLES

Afin de connaître les dates et lieux des jugements de moutons aux expositions agricoles de 2006, veuillez consulter le site Internet de l'Association des expositions agricoles du Québec :

[www.expoduquebec.com](http://www.expoduquebec.com)

EXPO QUÉBEC :

Jugement des moutons les  
17 & 18 août 2006.

### VENTE DU PRINTEMPS DE LA SEMRPQ

La vente à l'encan du printemps 2006 de la SEMRPQ a eu lieu le 21 mai 2006 sur le site de l'exposition agricole de Trois-Rivières. Au total, 52 sujets de 7 races différentes ont été vendus. La vente de la Société a encore prouvé cette année qu'il y a une bonne demande pour des sujets de race pure de qualité tant par des éleveurs de race pure que des producteurs commerciaux.



Marie-Ève Tremblay  
Directrice par intérim

## Tous les parfums de la Gaspésie en bouche !

LE 12 juin dernier la Fédération participait au lancement de l'*Agneau de la Gaspésie - nourri aux algues* qui avait lieu au Gîte du Mont-Albert. Une initiative de cinq producteurs ovins regroupés, depuis août 2005, sous l'égide de la Coopérative des producteurs d'agneaux de la Gaspésie.

Il y a plus de deux ans débutait une réflexion et une démarche dans l'objectif de produire un agneau différent qui permettrait de contrer l'éloignement des marchés et la conjoncture difficile que vivait le secteur. À l'époque, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons de la Gaspésie-les-Îles présente leur intérêt et besoin à la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-les-Îles afin d'évaluer les pistes de travail. Un projet d'évaluation du potentiel des algues échouées sur les grèves de la Gaspésie pour des fins d'élevage de spécialité était d'ailleurs en marche et chapeauté par le Centre collégial de Transfert de technologie des Pêches (CCTTP) de Grande-Rivière. Il devenait ainsi clair que l'apport d'algues dans l'alimentation des agneaux était une opportunité intéressante à investiguer.

En 2005, le Centre d'expertise en production ovine a expérimenté l'effet des algues dans l'alimentation des agneaux, lesquels ont ensuite servi à l'évaluation sensorielle de la viande d'agneau nourri aux algues. Ce dernier projet a été fait en collaboration avec la direction des pêches du MAPAQ. Cette synergie entre les différentes organisations du milieu a permis d'obtenir des résultats

tant qu'à la sélection de la variété d'algues pour l'alimentation des agneaux, de même qu'en ce qui a trait à la différenciation de la viande. Aussi, le projet d'agneaux nourris aux algues était lancé, en collaboration avec l'UPA, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, le MAPAQ et Développement économique Canada.

### Le projet : le cahier des normes

Une fois que la différenciation entre les agneaux nourris aux algues et l'agneau conventionnel a été faite, il fallait définir les paramètres de production à respecter et s'assurer de leur reproductibilité et applicabilité d'un éleveur à l'autre. D'où la mise en place d'un cahier des normes rigoureux et inspecté. Que ce soit la quantité d'algues, l'espace dans les bâtiments ou les races de béliers, tous les paramètres de la production d'agneau aux algues sont définis. Outre les conditions de production, les caractéristiques intrinsèques des agneaux sont prises en compte. Ainsi, seuls les agneaux lourds ayant une durée d'élevage et un poids défini pourront bénéficier du nom *Agneau de la Gaspésie - nourri aux algues*, les autres seront mis en marché en tant que des agneaux conventionnel.


### Inspection et traçabilité

Afin de garantir aux clients un agneau uniforme, respectant les caractéristiques du cahier des normes, la coopérative s'est adjointe l'expertise d'un organisme de contrôle et de certification reconnu. Cette accréditation est une étape importante de même que les inspections auxquelles devront participer

les producteurs afin d'évaluer leur niveau de conformité aux normes établies. De plus, un suivi technique des entreprises est exigé. Le président de la Coopérative, M. Sylvain Arbour, soulignait qu'il s'agit d'un cahier des normes évolutif en ce qui a trait aux méthodes de production. Toutefois, le produit doit rester le même. Pour faire le suivi de leur produit, les producteurs bénéficient du système de traçabilité des ovins.

### Les défis à venir...

Actuellement l'approvisionnement continu en algues de la région demeure l'un des éléments clé à organiser. Compte tenu de la portion significative d'algues dans la ration des agneaux, les producteurs doivent s'assurer d'en avoir en permanence. Des démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir cette assurance. Pour les producteurs, le fait de valoriser leur produit permet de générer un revenu intéressant. On parle d'un accroissement du prix de vente de l'ordre de 30%. Cela implique cependant des coûts reliés à la modification des installations et de l'alimentation. Toutefois, les membres de la Coopérative affirment avoir nettement amélioré leurs pratiques d'élevage avec ce projet, ce qui a eu un impact important sur la marge nette de l'entreprise.

En terminant, il est important de souligner que l'agneau de la Gaspésie - nourri aux algues sera disponible, dès le 24 juin 2006 au Gîte du Mont-Albert. 



## CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

*Productrices, producteurs, passionnés de moutons à vos appareils !*

*En primeur cette année, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec présente un concours de photographies.*

Les 3 gagnants seront dévoilés lors de l'Assemblée générale annuelle 2006

**1<sup>er</sup> prix :** 100\$ et la photographie paraîtra sur la couverture du Ovin Québec du mois de janvier 2006

**2<sup>ième</sup> prix :** 50 \$

**3<sup>ième</sup> prix :** un livre de recette agneau, des Éditions de l'Homme

### **Règlements :**

- ♦ La photographie doit contenir des ovins avec des boucles autorisées (à l'exception des jeunes agneaux)
- ♦ La photographie ne sera pas retournée et deviendra la propriété de la FPAMQ.
- ♦ La photographie doit être identifiée, en apposant une étiquette à l'arrière (ne pas écrire directement sur la photo) qui indique :
  - ♦ Le nom du photographe
  - ♦ Le numéro de téléphone du photographe
  - ♦ L'adresse complète du photographe
  - ♦ Le lieu où la photographie a été prise
  - ♦ Le titre de la photo, si désiré
- ♦ La photographie originale doit être envoyée par la poste en format 4"x 6", 4 1/2" x 6 3/4", 5" x 7" ou 8"x10"

**Faites parvenir vos photographies avant le 20 octobre 2006 à :**

FPAMQ

A/S Marion Dallaire

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil, Québec, J4H 4E7

Vous pouvez participer le nombre de fois que vous le désirez, mais chaque photographie doit être identifiée tel que mentionné ci-haut.

*Bonne prise !*



Ndeye Marie Diallo, agr., M.Sc.  
directrice-adjointe par intérim

## Audience publique et arbitrage dans l'agneau lourd

### PREMIERE SEANCE D'ARBITRAGE

Après quelques délais, la première séance d'arbitrage relativement à la convention de mise en marché des agneaux lourds entre les acheteurs et la Fédération s'est finalement tenue le 6 avril 2006 à Lévis. Les principaux points en litige étaient le prix et la grille de classification, les modalités de la garantie de paiement et le fait de garantir le marché aux agneaux nés et élevés par le même producteur. Lors de cette séance, la Fédération s'en est tenue aux points en litige toutefois les acheteurs ont passablement débordé de ces points.

Suite à cette première séance, un bulletin d'information a été envoyé à l'ensemble des producteurs ovins, au mois de mai, afin de les informer sur le déroulement de la première séance d'arbitrage, de répondre à quelques questions soulevées et de présenter la position de votre Fédération et des acheteurs sur ces points. Ce bulletin d'information ainsi que les der-

nières informations sur l'Agence de vente se trouvent sur le site Internet de la Fédération au [www.agneauduquebec.com](http://www.agneauduquebec.com)

### AUDIENCE PUBLIQUE

Le 18 mai dernier s'est tenue, devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), l'audience publique pour l'approbation du *Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds et le Règlement sur la disposition des surplus*. Lors de cette journée, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a exposé tout le processus de décision et de consultation auprès des producteurs dans le cadre de l'implantation de l'Agence de vente des agneaux lourds. Elle a aussi présenté les deux règlements avec commentaires, explications et exemples d'application. Une quinzaine de pro-

ducteurs ont demandé la parole à la Régie. Les intervenants n'ont pas remis en question la nécessité de l'Agence mais quelques-uns ont fait des commentaires sur l'application de certains paramètres. Il appartient donc à la RMAAQ de statuer sur les règlements.

### DEUXIEME SEANCE D'ARBITRAGE

Le 19 mai se tenait la deuxième journée d'arbitrage pour la convention de mise en marché avec les acheteurs d'agneaux lourds et bonne nouvelle, l'arbitrage est maintenant complété. Les parties ont répondu aux questions de clarification posées par la Régie suite à la première journée d'arbitrage et ont effectué leurs dernières représentations. Ceci met fin à un long processus de négociation. La Régie a maintenant la tâche de décréter une convention qui sera exécutoire.

*Ceci met fin à un long processus de négociation. La Régie a maintenant la tâche de décréter une convention qui sera exécutoire.*

### **Voici un résumé des arguments de votre Fédération sur les principaux points débattus par les intervenants lors de l'arbitrage de la convention et l'audience sur les règlements.**

#### **LES PARCS D'ENGRAISSEMENT ET LE FAIT DE PRIVILEGIER LES AGNEAUX NES ET ELEVES PAR LE MEME PRODUCTEUR**

Deux visions ont été apportées, soit la nécessité de maintenir une priorité aux agneaux nés et élevés par le même producteur, qui est celle de votre Fédération, et une autre qui prône la nécessité des parcs d'engraissement.



## Suite... LES PARCS D'ENGRASSEMENT ET LE FAIT DE PRIVILEGIER LES AGNEAUX NES ET ELEVES PAR LE MEME PRODUCTEUR

Selon la Fédération, le fait de privilégier les agneaux nés et élevés par le même producteur favorise le développement d'entreprises agricoles familiales et permet aux producteurs de tirer le meilleur bénéfice de toutes les étapes de la mise en marché en leur permettant d'aller chercher la plus value. Cela permet aussi aux producteurs qui demeurent propriétaires de leurs agneaux et qui les font engraisser à forfait, de voir leurs agneaux être traités en tant qu'agneaux nés et élevés par le même producteur.

D'autre part, cette façon de faire n'aura d'effet qu'en période de surplus et n'empêchera pas les parcs d'engraissement de continuer à exister.



### LA REGULARITE DE LIVRAISON

Sur ce point encore deux visions ont été apportées. Des intervenants ont fait valoir que la régularité devrait être plus payante pour le producteur; d'autres ont stipulé que les prix des surplus devraient être "poolés" avec le prix des ventes hebdomadaires et que les systèmes de priorité ou d'historique, défavorisent les nouveaux producteurs.

De fait, certains aménagements prévus aux règlements permettent aux producteurs réguliers d'aller chercher un petit plus du marché, soit par la possibilité de se prévaloir de contrats annuels avec des prix fixes à l'année ou lorsqu'on tient compte de la moyenne périodique au moment de "pooler" les prix de surplus avec les prix hebdomadaires. Il est à noter qu'actuellement, seul une partie des ventes hebdomadaires est "poolée" avec le surplus en se basant sur la moyenne périodique.

Le fait de tenir compte de la moyenne périodique est une demande des producteurs afin de sécuriser ceux qui ont développé le marché de l'agneau lourd et pour encourager les nouveaux producteurs à développer leur production d'agneau lourd. Il faut voir cette façon de faire comme un incitatif pour que les producteurs d'agneaux lourds continuent à le faire, plutôt que d'une mesure pour défavoriser les nouveaux producteurs.

Moyenne périodique: c'est la moyenne des agneaux lourds livrés par un producteur pour chaque période de 3 semaines du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mai précédent.

### LE POIDS D'UN AGNEAU LOURD ET LES CATEGORIES DE POIDS DEMANDEES

Face au souhait exprimé par les producteurs d'avoir plus de souplesse dans le respect des poids demandés par les acheteurs, votre Fédération a proposé d'inclure à la convention des catégories de poids. Les catégories de poids éviteront aux producteurs de subir trop de perte de revenus à cause des pénalités prévues, advenant un non respect des poids demandés par les acheteurs.

Par ailleurs, la définition d'agneau lourd a fait l'objet de discussions, quant au poids minimum de celui-ci. Toutefois, votre Fédération a réitéré que la définition d'agneau lourd utilisée dans la convention et les différents règlements est celle du *Règlement sur les renseignements relatifs à la mise en marché des agneaux lourds* et le *Règlement sur le programme d'assurance stabilisation* soit 16,4 kg carcasse chaude.

D'autre part, le fait d'augmenter le poids minimum d'un agneau lourd à 18 Kg aurait pour effet de soustraire un certain nombre d'agneaux de l'Agence de vente et ainsi créer une voie de contournement à celle-ci. ▶▶



## LES PRIX ET LA CLASSIFICATION

Il a été soulevé que si le prix est trop élevé au départ de l'Agence, il y a un danger de se retrouver avec des surplus. Ce à quoi votre Fédération a répondu qu'elle a fixé ses demandes de prix en se basant sur ceux actuellement payés sur le marché du Québec et en concordance avec les marchés de référence, soit l'Ontario et les États-Unis.

Concernant la classification, il a été amené que l'indice maximum de la grille actuellement proposée est de 103 alors que les indices maximums du système utilisé par votre Fédération ont déjà été supérieurs. Considérant ce fait, certains ont suggéré de ne mesurer que le gras. D'un autre côté, les acheteurs ont suggéré de rajouter des paramètres tels que la couleur du gras et de la viande.

Actuellement le gras et la conformation sont utilisés pour déterminer la classification des agneaux lourds. Toutefois, le règlement fédéral prévoit d'autres paramètres tels que la couleur du gras et de la viande. Dans le contexte actuel de mise en marché, votre Fédération propose de continuer à travailler avec ces deux paramètres.

Par contre, votre Fédération a toujours travaillé de concert avec l'industrie afin d'améliorer la grille de classification et ainsi obtenir une meilleure qualité des carcasses vendues et elle compte continuer à travailler dans ce sens.

## PROCHAINES ÉTAPES

Il est clair que l'implantation de l'Agence de vente a connu des délais, mais cela ne remet pas en cause les objectifs et besoins des producteurs d'ordonner, de structurer le marché à plus long terme et de sécuriser leurs revenus en provenance du marché.

Suite à l'arbitrage et à l'audience publique, nous attendons la décision de la Régie d'ici deux mois. Considérant que plusieurs mécanismes peuvent être modifiés par la décision de la Régie, votre Fédération a demandé une période de 3½ mois suite à la décision de la Régie pour mettre en place l'Agence de vente. Il est à prévoir, qu'un guide de démarrage de l'Agence sera produit afin d'expliquer le fonctionnement, les tâches et la préparation des producteurs afin d'avoir un démarrage harmonieux de l'Agence de vente. 🏛️

## LES VENTES A LA FERME ET LA MISE EN MARCHÉ D'AGNEAUX DIRECTEMENT PAR LE PRODUCTEUR

Certains producteurs ont soulevé que la vente à la ferme ne devrait pas passer par l'Agence et que ces producteurs ne devraient pas payer des frais de mise en marché. Étant donné que l'Agence de vente est un système collectif que les producteurs veulent se donner pour ordonner et développer la mise en marché de l'agneau au Québec, il est important que tous les agneaux lourds soient couverts par l'Agence et tous doivent y contribuer pour être équitable.

D'autre part, plusieurs questions ont été soulevées sur le fonctionnement de l'Agence en ce qui a trait au producteur qui vend lui-même ses agneaux sur de petits marchés. Le maintien de la mise en marché des agneaux par le producteur qui vend, ses propres agneaux, directement à un consommateur ou à une personne ou société qui vend directement et exclusivement à un consommateur, est une façon de faire qui existe et que les producteurs ont demandé de conserver afin de permettre à ceux qui ont développé un petit marché de continuer à le fournir.





# LES PAGES DU CEPOQ

CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0 Tél. : (418) 856-1200 \* Télécopieur : (418) 856-6247 \* [infocepoq@cepoq.com](mailto:infocepoq@cepoq.com) \* [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)

## *Invitation 10<sup>e</sup> anniversaire*

### *Mot du Président du CEPOQ*

Partenaires de  
l'industrie ovine,  
Mesdames, Messieurs,

La présente année représente pour le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) un moment important de son développement. En 2006, notre organisation fête son 10<sup>e</sup> anniversaire de constitution. Durant les dix dernières années, l'industrie ovine québécoise a beaucoup évolué et de nouveaux enjeux ont émergé. Que se soit dans le secteur de la qualité de la viande, de l'économie, de l'environnement ou de la santé, les producteurs doivent aujourd'hui relever de nouveaux défis.

Au mois de mars dernier, les membres du Conseil d'administration confirmaient qu'il s'agissait d'un moment privilégié où nous devons nous poser plusieurs questions : Travaillons-nous sur des enjeux porteurs pour l'industrie ? Les outils et les services offerts apportent-ils les retombées souhaitées ? Pouvons-nous améliorer notre fonctionnement afin de répondre aux défis qui touchent actuellement notre industrie ? Bien que nous ayons reçu des indications sur la satisfaction de notre clientèle, une organisation jeune comme la nôtre ne peut se permettre de stagner et de ne pas poursuivre l'évolution entamée.

Ainsi, cinq rencontres de consultation seront organisées au cours de l'automne et de l'hiver prochain dans différentes régions de la province et viendront remplacer la réunion générale annuelle 2006. L'objectif principal de celles-ci est de consulter les producteurs et intervenants en production ovine du Québec sur l'évolution du CEPOQ, le développement de ses services et la place que doit occuper l'organisation au sein de l'industrie ovine québécoise. Une chance pour tous de faire connaître leurs idées. Toutes les propositions qui en émaneront alimenteront les différents plans stratégiques du CEPOQ pour les années à venir.

En tant que personnes intéressées par le développement de la production, vous serez appelées à jouer un rôle dans ces rencontres. Des administrateurs du CEPOQ seront présents à chacune d'elles pour



discuter avec vous. Nous vous tiendrons informés des dates exactes de ces rencontres dès que possible. Gardez l'œil ouvert!

En terminant, nous invitons toutes les personnes désireuses d'obtenir une copie du dernier rapport annuel du CEPOQ (2005) à communiquer avec nous. Un exemplaire vous sera envoyé gratuitement. En espérant pouvoir compter sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Pascal-André Bisson  
Président

Centre d'expertise en production ovine du Québec

#### **Horaire préliminaire**

**Abitibi-Témiscamingue : Rouyn, le 26 août 2006.**

**Saguenay-Lac-St-Jean : Alma, à la fin d'octobre 2006.**

**Ouest de la province : à déterminer, octobre 2006.**

**Centre de la province : Princeville, début novembre 2006.**

**Est de la province : St-Gabriel, le 30 novembre 2006.**

### **À venir : Le courrier du lecteur !**

Vous avez des questions sur un sujet spécifique ? Vous vous questionnez sur certains aspects reliés à l'alimentation, la régie, la génétique, la santé... Alors faites nous parvenir votre question et nous y répondrons lors de la prochaine édition de l'Ovin Québec! Vous pouvez nous faire parvenir votre question par courriel à l'adresse suivante : [mdallaire@upa.qc.ca](mailto:mdallaire@upa.qc.ca) ou par téléphone au 450-679-0540 poste 8332. ♦

*Flash Actualités*

## Concours Mérite GenOvis ! Démarquez vous lors du prochain Symposium !

Vous avez des sujets de qualité ? Vous travaillez constamment à l'amélioration génétique des animaux de votre élevage ? Alors ce concours est pour vous ! À vous de vous démarquer avec le concours Mérite GenOvis ! Ce concours vise à identifier, à l'intérieur de chacune des races évaluées, les sujets les plus productifs. Une mention sera également accordée au meilleur troupeau de la race !

### Voici les bases du concours :

- Le concours sera intra race et un minimum de 2 éleveurs par race sera requis.

- Catégorie Brebis productive : Races maternelles seulement. Brebis ayant agnelé au moins 4 fois, avec un ISM supérieur ou égal au rang centile 75 de la race. Jugement sur le nombre de kg d'agneaux sevrés/brebis/année.

- Catégorie Bélier paternel : Races paternelles seulement. Le bélier doit avoir un minimum de 10 progénitures pesées à 100 jours, avec un ISC supérieur ou égal au rang centile 75 de la race. Jugement sur le GMQ de la progéniture.

- Catégorie Meilleur troupeau maternel : Races maternelles seulement. Minimum de 30 brebis évaluées. Jugement sur le nombre de kg d'agneaux élevés à 50 j/brebis/année.

- Catégorie Meilleur troupeau paternel : Races paternelles seulement. Minimum de 10 brebis évaluées. Jugement sur le GMQ moyen.

Afin de participer à ce concours, VOUS DEVEZ ABSOLUMENT VOUS INSCRIRE en remplissant le formulaire disponible sur notre site Internet ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) ou en communiquant avec nous au CEPOQ. Vous retrouverez tous les détails du concours sur notre formulaire d'inscription. ♦

## Symposium Ovin 2006... Venez nous rencontrer ! On veut vous connaître!

Toute l'équipe du CEPOQ sera présente lors du prochain Symposium Ovin 2006 qui se tiendra à Victoriaville, les 29 et 30 septembre prochain. Venez nous rencontrer dans un kiosque, très interactif et animé, où vous pourrez mesurer vos connaissances en production ovine ! Venez nous voir en grand nombre! ♦

## La qualité du produit, une préoccupation de votre filière

À la demande de la filière ovine du Québec, un projet portant sur l'analyse des points critiques pouvant affecter la qualité de l'agneau lourd, du producteur jusqu'au consommateur, a démarré au printemps. Une des stratégies élaborées pour compléter ce mandat consistera à rencontrer, au cours de l'été, des gens de chacun des maillons de la filière afin de les inviter à répondre à quelques questions. Un portrait des pratiques courantes pourra donc être dressé et ainsi orienter les recommandations du comité de travail. Les résultats de cette étude devraient être disponibles au cours de l'année 2007. ♦

## Des services conseils pour les producteurs du Québec

Le 11 novembre dernier, l'UPA et le MAPAQ ont signé une entente afin de mettre en place des réseaux régionaux de services conseils. Cette entente a pour objectif d'offrir des services conseils "à la carte" et ainsi favoriser leur accès à l'ensemble des producteurs agricoles du territoire. Les réseaux supportent également les services collectifs. Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, 14 réseaux sont en fonction à l'intérieur de chacune des régions du Québec. Vous avez besoin de services conseils ? Un appui technique vous permettrait d'améliorer la situation de votre élevage ? Alors n'hésitez pas à communiquer avec votre réseau régional afin d'obtenir de l'information sur l'aide financière que vous pouvez obtenir pour des services conseils. L'aide financière accordée peut varier de 50 à 75% selon les objectifs poursuivis par le réseau et peut être intéressante pour les productions en développement, tel que la production ovine. En général, selon le réseau, un maximum de 1000\$ peut être accordé pour une entreprise selon les services conseils requis. Pour les productions en développement, cette contribution peut même atteindre 1500\$. Une bonne nouvelle pour la production ovine qui est considérée parmi les productions en émergence ! Communiquez avec le bureau régional du MAPAQ ou de l'UPA de votre localité afin d'obtenir plus d'information à ce sujet. ♦

## Des conseillers branchés sur la production !

Saviez-vous que le 2 mars dernier, le CEPOQ a lancé son tout nouveau Plan de formation continue pour les conseillers techniques ovins ? L'objectif de ces formations est d'informer directement les conseillers des nouvelles technologies disponibles, tout en effectuant un retour sur les différents aspects contribuant à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des entreprises. En collaboration avec ses partenaires, le CEPOQ organise des formations de pointe selon les demandes et les besoins du secteur. Présentées sous la forme d'ateliers d'échanges et de perfectionnement, ces formations permettront de tisser des liens solides entre les conseillers ovins et leur assureront de demeurer branchés sur les nouvelles technologies !

Ainsi, c'est avec plaisir que nous vous présentons la toute première liste de conseillers techniques ovins engagés dans ce processus de formation continue. N'hésitez pas à communiquer avec ces conseillers pour obtenir des services spécialisés ! ♦

Liste émise le 9 juin 2006

Noms des conseillers techniques ovins	Coordonnées	Localité
Mme Manon Lepage, agr	418-839-0248	Québec
Mme Claudia Labrecque	418-884-3367	Québec
Mme Geneviève Lacroix, agr	877-750-5545	Lanaudière
Mme Stéphanie Landry, agr	418-725-7997	Bas St-Laurent
Mme Marie-Josée Cimon, agr	418-725-7997	Bas St-Laurent
M. Donald Larochelle, agr	418-492-1583	Côte du Sud



## Génétique



# Le programme GenOvis sous la loupe

LES programmes d'évaluation génétique, quelle que soit l'espèce concernée, doivent pouvoir évoluer constamment afin de s'adapter aux besoins des éleveurs et pour le bien de l'ensemble du programme de sélection. C'est le cas du programme GenOvis, qui depuis son implantation au Québec en l'an 2000, a déjà connu diverses évolutions. Cependant, il est également nécessaire de faire, de temps à autre, le bilan des outils disponibles pour le travail de sélection, afin d'être capable de "prendre du recul pour mieux avancer"! Dans cette optique, à la demande du CEPOQ, une évaluation globale des évaluations génétiques fournies par GenOvis a été confiée au Centre Canadien pour l'Amélioration des Porcs (CCAP), un organisme neutre possédant une expertise dans le domaine de l'évaluation génétique. Le CCAP est en charge de l'évaluation génétique des porcs et des chèvres laitières pour l'ensemble du Canada, et amorce un projet similaire pour les lapins de chair.

### **GenOvis : un modèle de calcul sophistiqué et reconnu**

Le modèle statistique développé par l'Université de Guelph et permettant de combiner performances et généalogies pour produire les Écarts Prévus chez les Descendants (ÉPD) a été passé au crible. Il n'a rien à envier aux autres systèmes d'évaluation génétique ovins reconnus, en particulier ceux utilisés en Australie, au Royaume-Uni et en France. En outre, l'équipe de génétique quantitative de l'Université de Guelph est particulièrement reconnue au niveau international pour ses travaux sur toutes les espèces animales. C'est d'ailleurs à Guelph qu'a été appliquée pour la première fois au milieu des années 1980, la méthode du "BLUP" ou "meilleure prédiction linéaire non biaisée", qui permet de calculer les ÉPD. Précisons que cette méthode est aujourd'hui utilisée dans tous les programmes d'évaluation génétique, chez toutes les espèces d'animaux de ferme, partout dans le monde!

### **Des fluctuations d'ÉPD oui... mais rien d'anormal !**

Dans le cadre de cet audit, les fluctuations des ÉPD au cours du temps ont été analysées, tant au niveau global avec des analyses de corrélation pour tous les animaux évalués au Québec et en Ontario, que sur des cas particuliers signalés par le CEPOQ ou par différents éleveurs. Au niveau global, on a pu démontrer une grande cohérence des ÉPD et indices d'une évaluation génétique à l'autre, ce qui souligne la stabilité du système. Il peut cependant exister des fluctuations importantes pour une petite fraction d'animaux, en lien avec les grandes quantités d'informations accumulées entre deux calculs. A titre d'exemple, moins de 5%

des animaux évalués au Québec et en Ontario ont varié de plus ou moins 0,5 point d'ISM entre deux calculs nationaux en 2005, et moins de 1% varient de plus ou moins 1 point. Toutes les variations observées se situaient cependant dans les limites des intervalles de confiance de chaque ÉPD. Certains ÉPD sont plus sujets à fluctuation que d'autres, en particulier pour les caractères de reproduction et les composantes maternelles de la croissance, qui sont moins héréditaires et ont donc une précision moindre.

### **Des notions de base à garder à l'esprit !**

Cette étude a également été l'occasion de remettre l'accent sur l'importance de la qualité et de la structure des données récoltées dans les troupeaux pour assurer la qualité des évaluations génétiques. Une définition appropriée des groupes contemporains, des généalogies les plus complètes possible et des connexions génétiques suffisantes entre les troupeaux du programme sont les clefs du succès pour assurer une bonne précision des ÉPD et limiter leurs fluctuations. Même s'il n'y a pas de problème majeur concernant ces points dans le programme de sélection ovin québécois, il y a toujours de la place pour des améliorations. Par exemple, une augmentation, même faible de la connexion moyenne entre les troupeaux grâce à l'utilisation de béliers de référence peut améliorer considérablement la précision des ÉPD, ce qui se traduit par des progrès génétiques supérieurs.

### **GenOvis : un outil qui se bonifie !**

La perfection n'étant pas de ce monde, il est toujours possible d'améliorer un programme d'évaluation. Dans cette optique, des suggestions ont été formulées pour aider à minimiser certaines fluctuations d'ÉPD, notamment concernant l'évaluation génétique des animaux étrangers au programme, et l'ajustement de certains paramètres de calcul. Suite au projet, le CEPOQ évaluera la possibilité de doter GenOvis d'outils de suivi des ÉPD et de leurs variations. L'ensemble des recommandations issues de cette étude seront prises en compte par le CEPOQ et les opérateurs de l'évaluation génétique. Elles seront également intégrées à plus long terme dans le plan de développement de GenOvis, qui connaîtra des évolutions majeures prochainement avec l'extension du programme aux autres provinces canadiennes. De plus, le développement de nouveaux ÉPD par l'Université de Guelph viendra enrichir le choix d'évaluations déjà offerts. L'augmentation de la taille des populations sélectionnées et l'évaluation génétique de nouveaux caractères d'intérêt économique sont deux voies majeures pour améliorer l'efficacité d'un programme d'amélioration génétique. Avec toutes ces évolutions en vue, GenOvis a un avenir prometteur!

\* Laurence Maignel, M.Sc., généticienne au Centre Canadien pour l'Amélioration des Porcs (CCAP)



### Article sur la conformation : reporté à la prochaine édition

Le dernier article, d'une série de quatre portant sur la conformation, devait passer dans cette édition de l'Ovin Québec. Néanmoins, dû à la présentation de notre dossier sur la reproduction, cet article sera reporté dans la prochaine édition de la revue, soit en octobre prochain. Merci de votre compréhension.



Anne Leboeuf \*

## Le courrier du vet

*C'est un Courrier du vet un peu spécial qui vous est proposé cette fois-ci. Sous la forme de brèves histoires de cas, je reprends quelques questions qui m'ont été adressées au cours des derniers mois et qui touchent la thématique de la reproduction.*

### TROUPEAU A. Des prolapsus vaginaux : mais pourquoi?

Le troupeau A a vécu cet hiver un épisode de prolapsus vaginaux en fin de gestation. Près d'une vingtaine de cas dans un lot d'environ 150 brebis gestantes. Brebis et agnelles. Dont au moins un cas qui s'est conclu par une éviscération. La condition ne semble pas liée à un groupe de femelles en particulier (pas de lien avec l'âge, la race, le parc, ou la lignée génétique). L'éleveur est très expérimenté et une telle fréquence de prolapsus est tout à fait inhabituelle chez lui. La position et l'accès des animaux à la mangeoire est acceptable (si la brebis mange avec le train avant surélevé, le risque de prolapsus est accru). Il n'y a pas de problème de toux ou de diarrhée. Les brebis sont en état de chair optimal et elles ont accès à des parcs spacieux. Les queues sont parfois coupées ... un peu courtes, mais cela ne s'est jamais traduit par une fréquence élevée de prolapsus dans ce troupeau.

L'encombrement de la ration et la baisse de la capacité d'ingestion en fin de gestation (particulièrement pour les brebis portant plusieurs agneaux) sont évidemment des facteurs de risque très importants des prolapsus vaginaux. Les brebis à qui on sert une ration très encombrante ont beaucoup plus de risque de faire un prolapsus vaginal, surtout si cela s'ajoute à d'autres facteurs de risque comme une forte prolificité. Mais dans le cas présenté ici, la ration offerte aux brebis en fin de gestation semble adéquate (fourrages secs de bonne qualité et concentrés en quantité raisonnable) et la prolificité bonne sans être trop forte. Par contre, l'éleveur précise que cette année le foin est très riche en trèfle rouge. Or on sait que le trèfle rouge est susceptible de contenir des phytoestrogènes, substances incriminées dans plusieurs problèmes reproducteurs dont les prolapsus vaginaux. D'autres facteurs nutritionnels pourraient aussi avoir contribué à l'épisode clinique. Il a donc été suggéré à l'éleveur de faire analyser ses aliments, de faire préparer un programme alimentaire par son agronome et de porter une attention particulière à l'utilisation du trèfle. Il peut être pertinent de diluer le fourrage problématique avec un autre fourrage, plus riche en graminées par exemple. Et, s'il y a lieu, de revoir à la hausse la quantité de concentrés offerte pour éviter les problèmes de surencombrement.

### TROUPEAU B - Ah! L'été, le soleil ...

Une productrice rapporte des taux de gestation très décevants dans un lot de brebis croisées ayant subi un " flushing " à l'herbe et mises en saillie au début juillet. Seules 16 % d'entre elles ont été déclarées gestantes à l'examen échographique réalisé fin août par un vétérinaire praticien ayant beaucoup d'expérience en pratique ovine. Les brebis avaient été synchronisées avec des éponges vaginales et présentées au bélier dans un groupe de 25 brebis pour 1 bélier. Plusieurs éléments doivent être considérés pour expliquer les piètres performances de ces brebis :

**Juillet** : La chaleur est probablement au rendez-vous. C'est excellent pour les vacances mais pas trop pour des moutons en période de saillie. Il est connu que les performances des béliers ET des brebis peuvent être très affectées par des températures élevées. Surtout si l'accès à l'eau est limité, si les animaux sont obèses ou très jeunes ou très vieux, ou s'ils ont à vivre des situations stressantes. Les conséquences sont une baisse de la libido ou une spermatogenèse inefficace (l'impact peut être ressenti jusqu'à 2 mois après le stress) chez les mâles, une infertilité ou des mortalités embryonnaires chez les femelles. Plusieurs éléments de régie peuvent aider à prévenir la situation : tondre les animaux avant les périodes de grosses chaleurs (attention aux coups de soleil !), assurer un accès continu à l'ombre et à l'eau, nourrir tôt le matin et en fin d'après-midi, et revoir la planification des groupes d'accouplement pour éviter les saillies au plus chaud de l'été.

**Type d'herbe** : un pâturage trop riche en légumineuses - particulièrement en trèfle rouge - peut contenir des quantités de phytoestrogènes assez élevées pour causer de l'infertilité et une baisse du taux d'ovulation. De plus, ce type de fourrages contient souvent, surtout lorsque jeune, une forte concentration de protéines qui, potentiellement, pourrait être associée à une baisse du taux de conception. Ce n'était cependant pas le cas avec le troupeau B. Attention ! Avant de changer quoi que se soit dans l'alimentation de vos animaux contactez votre conseiller.



**Problème de bélier?** Le problème est-il à mettre sur le dos des brebis ou sur celui du bélier? Puisqu'un seul bélier était en fonction, il faut évidemment questionner sa fertilité. A-t-il déjà fait ses preuves auparavant? A-t-il manifestement travaillé avec tout son cœur?!? Certains animaux et certaines races semblent être plus sensibles à la chaleur. Le bélier en question n'est définitivement pas stérile puisqu'au moins 16 % des femelles ont été saillies avec succès. Un examen clinique du bélier réalisé fin-août par le vétérinaire praticien (au moment des échographies) n'a révélé aucune anomalie. Une attention particulière a été portée à son système reproducteur. Comment étaient les testicules (épididymite?), le fourreau (pizzle rot?), le pénis extériorisé? Normaux. Un examen de la semence aurait été révélateur mais il n'a pu être réalisé. Comme la productrice rapporte aussi une belle énergie au travail de la part de son bélier, on peut se dire : " le pauvre a probablement travaillé pour pas grand chose ..."

**Problème de brebis?:** On a déjà parlé de l'impact de la chaleur sur les résultats de saillie. L'autre point sur lequel j'insisterais lors d'un problème d'infertilité de groupe est la question de la préparation des brebis. D'abord, leur état de chair (et, plus largement, leur état de santé) était-il adéquat? Un bon flushing, bien planifié par votre conseiller et donné quelques semaines avant la mise au bélier, aide à rétablir l'état de chair et favorise un bon taux d'ovulation. De plus, le ratio brebis /bélier utilisé ici était définitivement trop élevé dans un contexte de synchronisation en contre-saison.

**Problème de technique?:** Il ne faut finalement pas oublier de questionner la technique elle-même. Synchroniser des brebis à l'aide d'éponges n'est pas sorcier mais il faut quand même respecter le protocole et les posologies prescrites.

## TROUPEAU C - De beaux béliers mais...

M. Pizzelroth, éleveur du troupeau C, mise beaucoup sur la qualité de ses béliers. Il prend grand soin de les sélectionner en tenant compte de leur potentiel génétique et de leur conformation. Cette année, les quatre agneaux retenus étaient superbes. Le gabarit parfait. M. Pizzelroth en était très fier et en prenait grand soin. Une riche alimentation (foin jeune de luzerne et concentrés à 17% de protéines), un environnement confortable, et tous les soins requis. Quand vint le temps de les mettre au travail, vers l'âge de 9-10 mois, il les plaça chacun avec un petit lot de brebis pour ne pas les surmener. Or seul un des quatre béliers se mit correctement au travail. Les trois autres semblaient être intéressés par les femelles en chaleur mais n'allaient pas jusqu'à l'étape de la saillie. À l'examen clinique, rien d'anormal sauf des écoulements, de la rougeur et des croûtes au niveau du fourreau. Un cas classique de Pizzle Rot (posthite ulcérate). La saillie étant trop douloureuse, les jeunes mâles s'abstiennent. D'où vient le problème? Il est probablement associé à la consommation prolongée de rations trop riches en protéines. L'excès de protéines est évacué dans l'urine sous la forme d'urée qui interagit avec la flore bactérienne normale de la région du prépuce pour former de l'ammoniac. L'ammoniac est irritante pour les tissus et cause beaucoup d'inflammation. La cause n'est heureusement pas perdue pour ces trois jeunes béliers. Une modification de la ration (diminuer le niveau de protéines - trop élevé pour des béliers de cet âge), un bon rinçage de la région du prépuce et l'application d'antiseptique doux sur les lésions devraient corriger rapidement le problème. En s'assurant d'offrir une eau fraîche et propre à volonté pour, entre autres, favoriser une dilution de l'urée et, par conséquent, une diminution de l'inflammation.

\* Anne Leboeuf, médecin vétérinaire, responsable en santé animale au CEPOQ

### Producteurs participant au projet pilote Maedi visna en date du 7 juin 2006

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race 1	Statut accordé
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	(819) 849-3221	Romanov	Argent (juillet 2003)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	(418) 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	(819) 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Or (février 2004)
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	(418) 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	(418) 277-9191	Dorset	Or (mars 2004)
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	(418) 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Alizée	Geneviève Castonguay	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2323	Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	(418) 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (nov. 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	(819) 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	(418) 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Argent (août 2005)
Ferme Germanie	Michel Thibodeau	Princeville	(819) 364-2940	Arcott-Canadien	
Ferme Highlanders	Johanne Cameron	St-Charles-sur-Richelieu	(450) 584-3997	Border Leicester	
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	(819) 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme La Bélière	Daniel Côté	St-Bruno	(418) 343-2240	Hampshire	
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	(418) 498-3254	Polypay	Argent (fév. 2004)
Ferme Ovimax	Sylvain Blanchette	La Pocatière	(418) 856-2440	Arcott-Rideau	Argent (juillet 2005)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	Arcott-Rideau	
	Paul Cardyn	Coaticook	(819) 849-6496	Texel/Rouge de l'Ouest	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques.

D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ. (418) 856-1200 ou [anne.leboeuf@cepoq.com](mailto:anne.leboeuf@cepoq.com).



## Choisir un bélier sur ses chiffres, pas si sorcier !

**Voici l'extrait d'une conversation TYPIQUE que l'on peut entendre entre les participants d'un encan de béliers de race pure au Québec:**

Salut Joe!

- *Ah Salut! Si c'est pas Pamela, ma conseillère préférée!*

Tu viens t'acheter un bélier?

- *Oui, il me faudrait un bon bélier pour mes saillies sur mon troupeau croisé.*

As-tu pensé à ce que tu veux?

- *Ouais! Il paraît que la grosse mode ces temps-ci, c'est l'Arcott Rideau, j'aimerais essayer ça.*

L'Arcott Rideau! Oui, c'est une bonne race mais je ne suis pas certaine que c'est ce qu'il te faut pour le moment... Cette race est de type maternel et les trois quart de tes béliers sont déjà de type maternel. Il te faut plutôt un bon bélier à viande de race terminale!

- *C'est vrai, ça a bien du bon sens.*

On peut regarder le catalogue ensemble et voir ce qu'il y a de disponible. Bon, on peut voir qu'il y a trois Suffolk, quatre Hampshire et deux Arcott Canadien en race terminale.

- *C'est quoi ces chiffres: ISM, ISC, ÉPD 100 jours....?*

Ah oui! Ça c'est l'évaluation génétique.

- *Est-ce vraiment important de regarder ces chiffres?*

Mais oui! Ça nous donne une estimation du potentiel génétique de ces béliers.

- *C'est bien beau tout ça, mais quels chiffres doit-on regarder?*

Pour les races terminales, on va regarder l'ISC car c'est un excellent point de repère. Plus il est élevé, meilleur est le potentiel du bélier pour le gain de poids de sa progéniture

- *Ok! Il y a ce Hampshire qui a un ISC 1,25. Ah non, ce Arcott Canadien est encore meilleur, il a un ISC de 1,45.*

Joe! Il faut faire attention, on ne peut pas comparer deux races différentes sur cet indice. On doit se limiter à comparer les béliers d'une même race entre eux. Mais as-tu remarqué, on a un IST de 1,38 pour le bélier Hampshire!

- *Oui, et puis?*

Eh bien, ça nous indique que ce bélier a aussi été évalué sur les caractères liés à la qualité des carcasses.

Même si cette conversation est fictive, on y retrouve des échanges qui représentent bien les questionnements les plus fréquemment soulevés lors de ce type de vente. Veuillez noter que les races citées dans cet extrait le sont strictement à titre d'exemple.

### À QUOI SERVIRA LE BÉLIER ?

Dans le plan d'élevage d'un producteur d'agneaux de marché, les béliers peuvent servir à deux fonctions particulières: la production d'agneaux de marché de qualité ou la production d'agnelles de remplacement productives.

Contrairement à ce que plusieurs croient, un seul et même bélier ne peut remplir efficacement ces deux fonctions. En effet, un bélier de race pure terminale sera à privilégier si l'objectif est de produire des agneaux de marché. Si toutefois, c'est la production d'agnelles de remplacement que l'on vise, l'utilisation de béliers de race pure maternelle et/ou prolifique est l'avenue à emprunter. Le feuillet 3.30 (Zybko A.,

2000) du Guide Production ovine du CRAAQ présente la classification des principales races ovines selon leur type.

### COMMENT IDENTIFIER LES MEILLEURS?

Une fois fixé sur le rôle du bélier recherché, il est possible de classer un groupe de béliers prospects de même race en fonction de leur potentiel génétique et ce, à partir des données du programme GenOvis. Les ÉPD (Écart prévus chez les descendants) et les indices de sélection génétique (ISM, ISC et IST) sont très utiles pour vous assister à ce niveau. Puisque les indices de sélection sont calculés à partir de combinaisons d'ÉPD établies en fonction d'orientations stratégiques de sélection, ces derniers constituent les points de repère par excellence pour les producteurs commerciaux. Plus ces indices sont élevés, meilleur est le potentiel du bélier.

### QUOI REGARDER CHEZ LES RACES PATERNELLES ?

Chez ces races, on recherche des béliers qui auront une progéniture présentant des gains de poids élevés et des carcasses avec de bons rendements en viande maigre.



## Choisir un bélier sur ses chiffres, pas si sorcier ! suite...

Si les béliers disponibles ont été évalués sur les caractères épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal, l'indice de sélection terminal (IST) est la donnée de référence à utiliser. Pour le moment, elle permet de comparer les béliers d'une même race et issus d'un même troupeau.

Si les béliers disponibles n'ont été évalués que sur les caractères de croissance, c'est l'indice de sélection croissance (ISC) qui doit être utilisé. Cet indice permet une comparaison entre les sujets de troupeaux différents, liés génétiquement et de même race.

### ET POUR LES RACES MATE- NELLES...

Pour ces races, il s'agit d'identifier les béliers qui produiront des femelles de reproduction productives qui sèveront plus d'agneaux à des poids élevés. L'indice de sélection maternel (ISM) est la donnée à regarder pour se guider dans cette recherche.

Si vous avez des questions concernant le choix de vos animaux reproducteurs, n'hésitez pas à contacter votre conseiller ou le CEPOQ ! Nous sommes là pour vous aider et nous pourrions vous orienter dans votre décision. La sélection d'un bon bélier améliorateur ne présente que des avantages pour votre entreprise !

\* Germain Blouin, agr., responsable en génétique au CEPOQ

\*\*Robie Morel, chargé de projets au CEPOQ



Johanne Cameron \*

## Photopériode... Est-ce que cette technique m'est destinée ? *Des questions et des réponses d'ordre technique sur le sujet ... en 5 étapes faciles !*

Depuis quelques années, on parle d'un nouveau protocole de photopériode développé ici même au Québec. De 2003 à 2005, 7 fermes ovines ont testé ce protocole dans leur entreprise sous l'encadrement du chercheur François Castonguay avec la collaboration du CEPOQ. Saviez-vous que lors de ce projet, 4 types de calendriers ont été développés et ce, dans le but de s'adapter aux différentes réalités présentes dans les entreprises ? Depuis, la technique a fait couler beaucoup d'encre et a fait jaser ! À ce jour, plus de 25 fermes utilisent la technique au Québec. Le démarrage du calendrier n'est pas chose facile, mais surtout, il faut savoir que cette technique n'est pas destinée à toutes les entreprises... Peut-elle s'adapter chez vous ? Afin de déterminer si l'un de ces calendriers peut s'appliquer dans votre élevage, je vous suggère de suivre les questions suivantes, en 5 étapes :

- 1 *Est-ce que j'en ai besoin ?*
- 2 *Est-ce que je suis prêt pour cette technique ?*
- 3 *Est-ce que je suis un bon producteur ?*
- 4 *Est-ce que mes installations sont adéquates ?*
- 5 *Comment me préparer ?*

Répondez au questionnaire à la droite du texte. Lorsque vous aurez terminé votre lecture, vous connaîtrez votre profil ! Et ... si les résultats de l'étude réalisée au Québec entre 2003 et 2005 vous intéressent, nous vous attendons en grand nombre lors du prochain Symposium !

### 1 *Est-ce que j'en ai besoin ?*

Voici sans aucun doute la question que tout producteur devrait se poser en premier ! " Est-ce que j'en ai besoin ? Ai-je un problème de productivité dans mon élevage ? Est-ce que de faibles performances de fertilité sont à la base de cette improductivité ... ou est-ce autre chose (prolificité faible, mortalité élevée, ...) ? " Une des bases de l'amélioration de la productivité dans les élevages passe par l'obtention de bonnes performances de fertilité et si possible ... durant toute l'année. Pour la grande majorité des races et des croisements présents au Québec, la saison de reproduction est marquée par une profonde saison d'anoestrus (contre-saison) durant laquelle les brebis ne sont

pas en chaleur et ne " collent pas ". Ainsi, la race ou le croisement que vous avez dans votre entreprise est l'un des principaux facteurs pouvant influencer les performances de reproduction en contre-saison. Si vous avez des races très saisonnées ou des croisements issus de ces races (Suffolk, Hampshire, races Arcott, Texel, ...) vous ne pouvez espérer obtenir de bonnes performances de fertilité au printemps avec des saillies naturelles... Ce sera même presque nul ! Dans un tel cas, l'utilisation de la photopériode pourrait être bénéfique dans votre entreprise. Si vous avez des races qui sont un peu plus désaisonnées (Polypay, Dorset, Romanov, Finnois ou races issues de ces croisements) et que les performances que vous obtenez en contre-saison ne vous satisfont pas, un programme photopériodique

1...

pourrait vous aider à régulariser votre production et à atteindre les performances voulues. Mentionnons également que la race que vous avez dans votre entreprise orientera la recommandation du conseiller vers le programme photopériodique qui sera le plus adapté au génotype de vos animaux. Finalement, si vous avez la chance inouïe de posséder des brebis naturellement désaisonnées et qui mettent bas naturellement du mois d'août au mois de décembre et ce, avec un bon taux de fertilité (plus de 85%), vous êtes comblé ! Pourquoi modifier votre façon de faire avec une recette déjà gagnante ! Dans ce cas, ce type de programme lumineux n'a aucune raison d'être dans votre entreprise. Songez-y, l'implantation d'un protocole photopériodique changera drastiquement votre façon de produire à court terme... Mieux vaut savoir si c'est nécessaire avant de se lancer !



## 2 Est-ce que je suis prêt pour cette technique ?

Deuxième question au tableau ... et celle-ci touche directement votre mode de vie ! Êtes-vous prêt à avoir des agnelages à intervalles très réguliers ? Posez-vous la question : Quel intervalle suis-je prêt à accepter entre chaque cohorte de mises bas ? À toutes les semaines, à tous les mois, à tous les deux mois, ... ? Si vous désirez un agnelage par année, il est évident que cette technique ne vous est pas destinée ! La répartition des agnelages, sur plusieurs mois durant l'année, amène plusieurs avantages : mise en marché régulière, régularité du revenu, répartition du travail, organisation du temps... mais occasionne aussi l'inconvénient, pour certains, d'un travail plus ardu, fatigant et surtout récurrent des périodes d'agnelage. Vous devez être à l'aise avec cette façon de produire et vous devez également conserver une bonne santé pour produire longtemps et surtout efficacement ! Parmi les différents calendriers photopériodiques AAC type CC4 disponibles, on retrouve différentes intensités de production. Le tableau 1 présente les aspects techniques reliés à chacun des protocoles de régie. Le calendrier original (type CC4) permet d'obtenir des agnelages à intervalle d'environ 2 mois. Puisque les périodes de mises bas théoriques peuvent être de 35 jours, vous bénéficiez d'environ 25 jours de repos entre chaque cohorte d'agnelages. Parmi les différents protocoles disponibles, c'est sans aucun doute le calendrier C4C6 qui est le plus intensif ! La division du troupeau en 6 groupes distincts et la productivité visée de 3 agnelages en 2 ans, permet de répartir uniformément les mises bas durant l'année. Résultat : les périodes d'agnelages se succèdent les unes après les autres. Demandez à votre conseiller quel type de calendrier est le plus adapté à vos besoins, selon la taille de votre troupeau, vos infrastructures et le temps que vous êtes prêt à consacrer à votre entreprise. Si vous êtes prêts à répartir les agnelages de votre troupeau durant l'année, mais qu'un intervalle de 2 mois entre chaque mise bas vous apparaît trop lourd,

## 1 - Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ?

<b>A</b>	La grande majorité de mes agnelages surviennent en hiver et au printemps. L'automne, mon taux de fertilité est d'environ 75-85%. Au printemps, sans utilisation de techniques hormonales, mon taux de fertilité est nul. Cependant, avec l'utilisation d'éponges vaginales, j'obtiens environ 30% de fertilité en contre-saison.
<b>B</b>	Mes brebis collent bien à l'automne. Sans l'utilisation de techniques hormonales, mon taux de fertilité est nul en contre-saison. Avec des techniques hormonales, j'obtiens environ 50 à 60% de fertilité en contre-saison.
<b>C</b>	La répartition de mes agnelages est assez bonne durant l'année. Une portion de mes brebis mettent bas naturellement à l'automne. Cependant je dois utiliser des techniques hormonales pour améliorer les performances de fertilité d'une partie de mon troupeau.
<b>D</b>	Mes agnelages sont très bien répartis durant l'année. Mes brebis agnellent naturellement durant les mois d'août à décembre et je n'utilise aucune technique de désaisonnement. Le taux de fertilité est variable mais je suis satisfait de ma conduite d'élevage.

## 2 - Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ?

<b>A</b>	Pour moi, un agnelage par année, c'est amplement suffisant !
<b>B</b>	J'aimerais avoir des agnelages à intervalle régulier. Cependant, j'aime avoir du temps de repos entre les périodes de mise bas... les agnelages m'épuisent parfois.
<b>C</b>	Je veux avoir des agneaux à vendre à toutes les semaines. Je dois absolument répartir ma mise en marché pour répondre aux besoins de mes acheteurs.
<b>D</b>	J'ai un troupeau d'environ 60 brebis. J'aimerais avoir une technique de désaisonnement efficace pour que la moitié de mes femelles agnellent à l'automne. C'est assez pour moi !

sachez que n'importe quels calendriers personnalisés pourraient être créés selon les besoins de votre entreprise. En utilisant la photopériode ou toutes autres techniques de désaisonnement, vous pourriez avoir 2, 3 ou 4 périodes d'agnelage durant l'année. L'important est de répartir les agnelages pour uniformiser sa mise en marché. Parlez-en à votre conseiller ! Il saura adapter un calendrier de production en fonction de vos besoins !

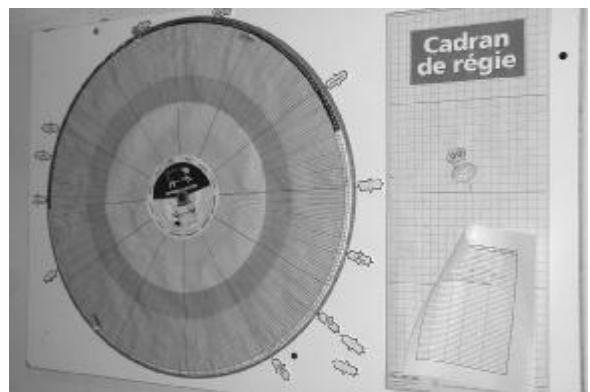


Tableau 1 : Quel type êtes-vous ?

TYPE de calendrier	CC4	C4C6	C4 ½ C4	C4 ½ C6
Nb de groupes	4 groupes	6 groupes	4 groupes	6 groupes
Protocole lumineux	4 mois de JC : 4 mois de JL		4 mois ½ de JC : 4 mois ½ de JL	
Productivité visée	1,5 agnelages/brebis/année (1 agnelage aux 8 mois)		1,33 agnelages/brebis/année (1 agnelage aux 9 mois)	
Intervalle entre chq mise au bélier	60 jours	40 jours	68 jours	45 jours
Durée de la période de saillie	35 jours	35 jours	35 jours	35 jours
Durée théorique de la période d'agnelage	35 jours	35 jours	35 jours	35 jours
Jour de repos entre la fin théorique d'une période d'agnelage et le début d'une autre	25 jours	5 jours	30 – 35 jours	10 jours
Particularités	Préférable pour les troupeaux ≤ 400 brebis Fin de la lactation et sevrage en JC	Préférable pour les troupeaux ≥ 400 brebis Fin de la lactation et sevrage en JC	Préférable pour troupeaux ≤ 400 brebis. Sevrage en JL, aucune lactation en JC.	Préférable pour troupeaux ≥ 400 brebis Sevrage en JL, aucune lactation en JC.
Conditions requises	Fin de la lactation en JC : idéalement on a besoin d'une section isolée et bien équipée avec des dérobées. Régie exemplaire, alimentation impeccable, bâtiments sur un même site.		Idéal lorsque le bâtiment de JC est sur un autre site ou est une bergerie froide. Préférable si on a de la difficulté à avoir des fourrages de qualité ou si l'état de chair est à améliorer.	



\* Ces protocoles ne sont pas recommandés pour les élevages de moins de 100 brebis car il devient trop contraignant de gérer plusieurs petits groupes de brebis.

### 3 Est-ce que je suis un bon producteur ?

Qui répondra " NON " à cette question ! Tous les producteurs font tous les efforts nécessaires pour être les meilleurs possible et aiment leurs animaux ! Pourtant, afin de s'améliorer et d'optimiser nos performances, on devrait souvent se remettre en question et s'interroger sur quelques éléments de notre conduite d'élevage. Tous ces éléments concernent les "principes de base de l'élevage".

Dès que vous accélérez le rythme de production des brebis de votre élevage (3 agnelages visés en deux ans), vous devez répondre à leurs besoins et leur assurer un bon confort et ce, peu importe la technique de désaisonnement que vous utilisez (éponges vaginales, MGA, photopériode classique, effet bélier, brebis naturellement désaisonnées...). Un système de production bien suivi n'accélère pas la réforme des animaux et ce, que ce soit la photopériode ou les éponges vaginales ! Cependant, de mauvaises actions risquent d'épuiser les femelles et de compromettre leur vie productive. Un producteur consciencieux devrait toujours respecter les principes " de base " reconnus pour obtenir les performances zootechniques recherchées. Ainsi, les fourrages devraient toujours être analysés et des programmes alimentaires devraient être préparés (et aussi suivis !) afin de répondre aux différents besoins des animaux de votre élevage (lactation, flushing, tarissement, béliers, agnelles, agneaux). Le paillage devrait être adéquat dans les parquets, la tonte devrait être réalisée au moins une fois par année, le parage des onglons devrait être effectué lorsque nécessaire, le nettoyage et la désinfection de la bergerie devraient être fait régulièrement... Si vos programmes alimentaires sont bien appliqués, que vos animaux sont en bon état de chair et que votre régie est exemplaire (tonte, parage d'onglon, nettoyage de la bergerie, paillage adéquat,...), vous pourrez atteindre de bonnes performances zootechniques sous un programme de production accéléré et ce, que ce soit avec la photopériode ou non. Si par contre vous n'êtes

### 3 - Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ?

<b>A</b>	Je ne sais pas si mes brebis sont maigres à l'agnelage, c'est difficile à voir avec l'épaisseur de la laine ! Mais lors de la tonte, le tondeur me dit souvent qu'elles auraient besoin de s'en mettre un petit peu plus sur les côtes.
<b>B</b>	Mon conseiller prépare des rations pour tous les animaux de mon élevage. Je suis ses recommandations à la lettre et ça va assez bien de ce côté-là.
<b>C</b>	Je nourris à l'œil et selon l'état de chair ! Mes brebis sont belles, elles ne sont pas trop maigres au sevrage, mais parfois elles sont un peu trop grasses à l'agnelage et ça me cause des problèmes. Je tonds une fois par an, avant de les faire rentrer dans la bergerie.
<b>D</b>	Mes brebis sont belles à l'agnelage ! Je leur donne beaucoup de grains ! Lors du sevrage par contre, elles sont très maigres et j'ai de la difficulté à les remettre en condition. Certaines semblent fondre en lactation et ce, malgré tout le grain que je donne...

pas assidu pour les soins de base requis, vous risquez d'obtenir des performances décevantes sous un programme de régie accéléré ... Ceci ne sera pas dû aux races que vous possédez ou à la technique de désaisonnement utilisée, mais seulement à la présence de profondes lacunes dans les principes de régie " de base " à respecter en production ovine. Si votre régie n'est pas exemplaire par " manque de temps ", mais que vous avez une volonté de fer pour corriger ces lacunes, alors le programme de photopériode vous permettra de respirer un peu ! Le calendrier de régie photopériodique vous permettra de planifier à l'avance les tâches à effectuer, tout en les répartissant uniformément tout au long de l'année. Si, par contre, vous avez de profondes lacunes dans votre régie et que vous ne souhaitez pas y apporter de correctifs ... aucun programme de production accéléré ne devrait être appliqué dans votre entreprise, que ce soit avec la photopériode ou autre. Malheureusement, dans ses conditions, un agnelage par année est suffisant, et c'est sans doute la meilleure recommandation qui puisse être donnée.

#### 4 Est-ce que mes installations sont adéquates ?

Cette question nous permet enfin d'entrer un peu plus dans le vif du sujet ! En effet, le type de bâtiments présents sur une entreprise nous permet d'évaluer la faisabilité (à court terme) de la technique mais également de déterminer les modifications à apporter aux installations avant de démarrer un programme photopériodique annuel. Mentionnons que pour la plupart des entreprises ayant déjà démarré ce type de programme lumineux au Québec, seules des modifications mineures ont dû être apportées afin de respecter les besoins du programme. Afin de bien faire le tour de cette question, il est indispensable de faire appel à un conseiller qui connaît bien le programme lumineux et les installations requises. En attendant, comme producteur, on peut faire le tour de la question en quelques étapes...

Premièrement, on doit savoir que sous le protocole de régie photopériodique annuel AAC type CC4, des sections spécifiques dans les bâtiments doivent être réservées pour les jours longs (JL:16 à 18 heures de lumière par jour) et des sections doivent être retenues pour les jours courts (JC : 8 à 10 heures de lumière par jour). De façon générale, les producteurs qui élèvent la majorité de leurs agneaux lourds devraient toujours planifier environ 2/3 de l'espace total de leurs bergeries pour les sections en JL et environ 1/3 pour les JC. On retrouve toujours un nombre relativement égal de brebis et de béliers en JC et en JL. On doit cependant allouer plus d'espace en JL pour les agnelles de remplacement et les agneaux à l'engraissement. Tracez le plan de vos bâtiments, faites vos calculs d'espace et déterminez s'il est possible de réserver ces sections. Surtout, assurez-vous de conserver la " fonctionnalité " de vos compartiments d'élevage, tentez de ne pas trop chambarder votre façon de fonctionner seulement pour cadrer avec le protocole lumineux ! Une régie efficace devrait toujours passer par la " spécialisation " des sections d'élevage, c'est-à-dire en identifiant des parquets bien conçus pour l'agnelage, pour la lactation, pour la gestation, l'engraissement... Mentionnons que pour les béliers, l'idéal demeure toujours d'avoir une section d'élevage indépendante. Le tableau 2 présente l'espace parquet qui devrait être alloué pour chacun des groupes exposés au traitement lumineux et ce, en fonction des stades physiologiques.

Deuxièmement, les sections disponibles pour les JL ou les JC doivent permettre d'appliquer le protocole lumineux adéquatement. Ainsi, les bâtiments présents sur l'entreprise, le type de ventilation et les aménagements seront très souvent déterminants afin d'évaluer la possibilité d'instaurer le programme photopériodique dans les prochains mois, les prochaines années ou même, qui sait, jamais. De

#### 4 - Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ?

<b>A</b>	Toutes mes brebis sont élevées en bergerie froide à l'année.
<b>B</b>	Mes bergeries sont de vieilles granges étables. J'ai des sections froides et chaudes. La ventilation n'est pas optimale, il y a encore des ajustements à apporter.
<b>C</b>	Actuellement, j'ai une grange étable très longue et une bergerie froide. L'été, c'est insupportable ! J'envoie donc une partie de mes animaux dehors. Je n'aime pas mes installations! Je prévois construire à neuf pour m'installer adéquatement.
<b>D</b>	Mes bâtiments sont très bien ventilés. Depuis que j'ai installé un système de ventilation naturelle dans l'ensemble de mes sections d'élevage, mes animaux ne s'en portent que mieux !

plus, l'aménagement des bergeries permet non seulement de valider la possibilité d'instaurer le protocole lumineux dans l'entreprise, mais également de choisir le type de calendrier le plus adapté pour votre entreprise. Il est évident qu'une entreprise possédant uniquement des bâtiments en ventilation naturelle ne pourra pas appliquer le protocole lumineux. En ce qui concerne les jours longs, il n'y a pas de contrainte majeure. L'important est de réserver une section isolée, bien ventilée et suffisamment grande pour accueillir, aisément, au moins un groupe complet de brebis lors de l'agnelage et de la lactation. Puisque la plupart des producteurs préfèrent élever leurs agneaux en bergerie chaude jusqu'au sevrage, il est souhaitable d'avoir suffisamment d'espace en bergerie isolée pour loger plus d'un groupe à la fois (brebis à l'agnelage et brebis en lactation). Le reste de la section de JL devrait être aussi économique que possible, soit : planches ajourées, bergerie froide, ventilation naturelle,... Il est préférable d'avoir un bâtiment avec des fenêtres afin de limiter les coûts d'électricité durant le jour. Les JC sont sans aucun doute l'élément le plus limitant dans ces protocoles. Il est indispensable d'avoir un bâtiment isolé

Tableau 2 : Résumé des infrastructures recommandées

	Stades physiologiques présents	Espace MINIMAL requis* (m <sup>2</sup> /tête)	Type de bergerie ou section de bergerie	Type de ventilation
JOURS LONGS	Brebis à l'agnelage et en début de lactation	1,86	Isolée, avec ou sans fenêtres	- Naturelle - Forcée mécaniquement - Ventilation tunnel
	Brebis en milieu-fin de gestation	1,49	Isolée ou non isolée (tentez de limiter les coûts d'installation dans ces sections) Pâturage d'été	- Naturelle - Forcée mécaniquement - Ventilation tunnel
	Béliers	2,23		- Planches ajourées
	Agnelles	1,12		- Bergerie serre / froide
	Agneaux	0,75 à 0,90		
JOURS COURTS	Brebis en fin de lactation (à planifier seulement sous les protocoles CC4 et C4C6)	1,86	Isolée de préférence	- Forcée mécaniquement - Tunnel (attention à la disposition pour limiter les entrées de lumière)
	Brebis au tarissement ou à la saillie	1,49	Isolée de préférence, peut être non isolée	- Bergerie froide en tôle (limiter entrées de lumière, attention ventilation l'été) - Forcée mécaniquement
	Béliers	2,23		- Tunnel

\*Attention: l'espace minimal requis peut varier (à la hausse) selon le gabarit et chez les races hautement prolifiques.

4... de la lumière... mais SURTOUT facile à ventiler convenablement durant la saison chaude. Ainsi, de préférence, les sections utilisées pour les JC devraient être isolées afin de faciliter le contrôle des conditions ambiantes durant l'été. Il est possible d'effectuer des JC en bergerie froide. Néanmoins, les entrées de lumière doivent être bloquées et la ventilation doit être suffisante lors de nos chaudes canicules d'été... Tout un défi à relever avec un bâtiment en tôle! Souvenez-vous que des températures élevées sont le pire ennemi de la fertilité en saison estivale ! Ainsi, idéalement, les JC devraient être ventilés mécaniquement. La ventilation tunnel donne d'excellents résultats. Cependant, les immenses ventilateurs doivent être bien installés afin de limiter au maximum l'entrée de lumière. Informez-vous auprès de votre conseiller et consultez un ingénieur pour prendre une décision éclairée. De toute façon, que ce soit sous le programme photopériodique AAC type CC4 ou sous une régie conventionnelle, tous les bâtiments devraient être ventilés adéquatement et ce, en toute saison. Il y va de la santé de vos animaux ... et directement de votre revenu !

Troisièmement, vous devez vous assurer que votre densité animale est adéquate et qu'elle le demeurera avec une augmentation de productivité. Souvenez-vous qu'une densité élevée n'est pas payante. Si, actuellement, votre densité animale est trop forte, vous devrez obligatoirement réajuster le tir avant de vous lancer dans une telle démarche. Si, par contre, vos bâtiments sont adéquats (sections disponibles pour les JL et les JC), que votre ventilation est bonne (mais peut nécessiter encore quelques ajustements) et que votre densité animale est parfaite, alors le programme photopériodique pourrait être appliqué dans votre entreprise. Demandez à votre conseiller technique de calculer les besoins en espace qui seront requis afin de bien appliquer le protocole.



## 5 Comment m'y préparer ?

Si vous croyez que vous avez bien répondu aux questions précédentes et que la technique vous intéresse, la première étape à faire est d'appeler votre conseiller technique ovin ou le CEPOQ. Afin d'implanter le protocole dans votre entreprise, vous devez obligatoirement être suivi par un conseiller technique ovin. Le CEPOQ travaille actuellement en étroite collaboration avec ces derniers afin de favoriser le transfert de cette nouvelle technologie. Votre conseiller pourra vous aider à intégrer la photopériode et à appliquer une régie exemplaire dans votre élevage. Mais dépêchez-vous! Le moment idéal pour démarrer un programme lumineux est toujours à l'automne (mi-novembre). Ainsi, avant le retour de la saison froide, vous pouvez vous préparer à intégrer le nouveau programme lumineux dans votre élevage. La première étape consiste à choisir, avec votre conseiller, le calendrier le plus adapté à votre situation. Par la suite, vous devrez faire vos devoirs : aménager la bergerie, installer les minuteriers, ajuster la ventilation, ... et surtout préparer le troupeau ! En effet, vous devrez lister le nombre de brebis, agnelles, béliers ainsi que leur stade physiologique respectif (âge moyen, date du dernier agnelage, gestantes, tarées, ...). Selon la taille de votre troupeau et le stade de production de vos femelles, votre conseiller vous indiquera comment répartir les brebis dans les différents groupes de production. Cette étape vous permettra de réduire l'improductivité de certaines femelles lors du démarrage du protocole lumineux. En effet, si actuellement vos brebis sont toutes au même stade de production, plusieurs femelles risquent d'attendre quelques mois avant d'être saillies, ce qui nuira à votre pro-

## 5 - Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ?

<b>A</b>	Je connais très bien la production ovine et je ne pense pas avoir besoin de conseils techniques.
<b>B</b>	Actuellement, j'ai des brebis en lactation, des brebis gestantes et beaucoup de jeunes agnelles. La technique m'intéresse, mais par où commencer ?
<b>C</b>	Actuellement toutes mes brebis sont au tarissement et je les prépare pour les saillies de l'automne. La technique m'intéresse.
<b>D</b>	La photopériode ne m'intéresse pas mais j'aimerais encore améliorer la productivité de mon élevage.

ductivité à court terme. Vous pourrez ainsi commencer à former vos groupes et à faire les premiers accouplements et ce, même si le programme lumineux ne débute qu'en novembre. Nous ne sommes qu'en juillet ! Vous avez le temps de vous préparer!

EN CONCLUSION, bien que cet article dresse un portrait de la technique, beaucoup d'autres informations doivent être prises en considération afin de choisir le type de calendrier le mieux adapté à votre entreprise. Peu importe si cette technique vous est destinée ou non, nous vous encourageons fortement à répartir votre production sur plusieurs mois durant l'année. Différentes techniques sont disponibles, et elles présentent toutes leurs avantages et leurs inconvénients. Il n'en tient qu'à vous de choisir la technique la plus efficace, la plus rentable et surtout celle qui donnera les meilleurs résultats et au moindre coût.

### Qu'est-ce qui vous caractérise le plus ? ... Votre profil

Si à la plupart des questions vous avez répondu :

**A** - Cette technique ne vous est pas destinée, du moins, pas à court terme ou avant de faire des ajustements majeurs. Vous avez des lacunes importantes dans votre régie. Un conseiller technique vous serait indispensable.

**B** ou **C** - Vous avez le profil idéal. Cependant, vous aurez besoin d'un conseiller pour corriger certains aspects de votre régie et obtenir de bonnes recommandations pour l'aménagement des bâtiments.

**D** - Cette technique ne vous est pas destinée. Votre système de production est très intéressant. Néanmoins, un conseiller technique pourrait vous aider à poursuivre l'amélioration de vos performances, à ajuster l'alimentation de vos brebis ou vous préparer un programme de désaisonnement adapté à vos besoins.

Ce projet de transfert technologique est assuré par le soutien financier du CDAQ.

\* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



## C'est l'été... mais pas les vacances pour les reproducteurs!

*La pensée magique n'est pas un gage de réussite... Prévoir et planifier une période de saillie demande un peu d'organisation. Quelques interventions simples peuvent faire toute la différence entre un troupeau productif, efficace... et des animaux en vacances! Voici quelques petits rappels qui pourront possiblement vous faire sauver temps et argent.*

### **Béliers : petits détails de grande importance**

#### **Avant de se rendre dans la bergerie...**

- ✓ Il est toujours pertinent de commencer par vérifier vos registres, question de savoir entre autres comment les saillies précédentes se sont déroulées et si le taux de gestation était satisfaisant.
- ✓ L'autre aspect à vérifier, c'est la génétique du bélier: il est pertinent de faire une mise à jour du certificat GenOvis et de faire l'inventaire des béliers pour avoir en tête toute l'information à jour, autant sur les animaux disponibles que sur leurs performances antérieures.

#### **Passons à l'action : l'inspection en bergerie**

- ✓ Examen de base du bélier, l'état de chair, les membres, son apparence générale, sa démarche. On en profite pour faire les onglons et les traitements en vitamines et sélénium et vaccins (selon votre régie), ainsi que la tonte.
- ✓ Faire l'examen du système reproducteur (palpation et observation du scrotum et des testicules, vérification du pénis et du fourreau). Cette intervention peut être réalisée lors de la manipulation des béliers pour, par exemple, la taille des onglons.
- ✓ L'utilisation des harnais marqueurs est particulièrement intéressante. Elle nous permet de vérifier d'une part, si notre bélier monte les brebis, mais également si ces brebis viennent effectivement en chaleurs. Une fiche technique portant sur les harnais marqueurs et réalisée par le chercheur François Castonguay est d'ailleurs disponible. Pour vous la procurer, vous pouvez communiquer avec le CEPOQ.
- ✓ Si vous n'avez pas de harnais marqueur et que vos béliers sont dociles, vous pouvez toujours vous dépanner en utilisant un simple crayon marqueur avec lequel vous badigeonnez le poitrail au moins 2 fois par jour. Et vous devriez définitivement éviter cette méthode si, pour attraper le bélier, vous faites subir un stress à vos brebis...

### **Brebis : ne jamais rien prendre pour acquis!**

#### **Avant de se rendre dans la bergerie...**

- ✓ Encore une fois, la vérification des registres, particulièrement ceux de l'agnelage précédent, est importante. Vous avez peut-être écrit des commentaires du genre : " pas de lait ", " mammite ", etc. Question d'éviter que les brebis improductives vous filent entre les doigts, vous devriez établir un code visuel comme une marque rouge très visible sur le dos. Ça attire l'attention sur les brebis à problème et vous aurez moins de chance d'oublier d'inscrire ces informations dans vos registres! Un suivi sérieux vous aidera aussi à retrouver les fameuses pensionnaires qui n'ont jamais agnelé, celles qui sont trop vieilles et celles qui ont des problèmes de conformation.
- ✓ Pour les brebis à problème, la réforme est généralement la seule alternative payante. Un " *elle est bonne pour une autre* " se transforme toujours en un " *j'aurais dû m'en débarrasser à l'autre agnelage* "...

#### **Passons à l'action : l'inspection en bergerie**

- ✓ Vous devriez développer le réflexe de faire systématiquement un certain nombre de vérifications (glande mammaire, dentition, état de chair, membres et apparence générale) et d'interventions (taille des onglons, traitement de vitamines et sélénium, vaccins, etc.), question de ne jamais rien oublier.
- ✓ Faites des groupes qui respectent les ratios mâle : femelles selon le type de saillies (synchronisée ou non, en saison ou non, etc.)
- ✓ Il est généralement plus simple de s'assurer que les installations sont adéquates et que les clôtures et parcs sont solides avant d'y introduire les animaux. L'herbe est toujours plus verte chez le voisin... ce qui pourrait motiver vos béliers à jouer à saute-mouton! La chasse au bélier qui pourrait en résulter, et la panique générale qui en découlerait, pourraient être néfastes pour vos performances reproductives!
- ✓ Vous ne devriez jamais mélanger les agnelles avec les brebis, entre autres afin d'assurer une alimentation adéquate à vos agnelles qui ont des besoins supplémentaires pour leur croissance.
- ✓ L'expression anglaise " *One size fits all* " ne devrait jamais s'appliquer à votre programme alimentaire! Ce dernier devrait être mis à jour régulièrement par votre conseiller et être adapté à vos groupes... dans lesquels vos animaux ont été répartis selon leur état de chair. Un *flushing* alimentaire bien planifié et suivi se traduira certainement en une augmentation du nombre d'agneaux nés. Faites le calcul !

\* Sylvain Blanchette,  
gérant des installations de recherche au CEPOQ





## Ferme Amki Enr.

17265 boul. Valcartier  
Québec, G2A 0A7  
Tél. : (418)842-2637  
Télec. : (418)842-0423  
[fermeamki@videotron.ca](mailto:fermeamki@videotron.ca)

**Arcott Rideau**  
Sujets pure sang  
Hybrides Dorset/Rideau

Maedi-visna  
Statut or  
Suivi genovis

Reproducteurs disponibles  
en tout temps

**Éleveur Polypay p.s.**  
Statut argent pour le meadi-visna  
Suivi GENOVIS

*Agnelles et béliers avec  
ISM supérieur disponibles*

*Bienvenue!*

Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque  
9, rg du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0  
Tél.: 418-498-3254 Courriel : [leniquecs@microbranche.com](mailto:leniquecs@microbranche.com)



Marie-France Bouffard agr. et Christian Beaudry agr.

*Agronovie  
S.E.N.C.*

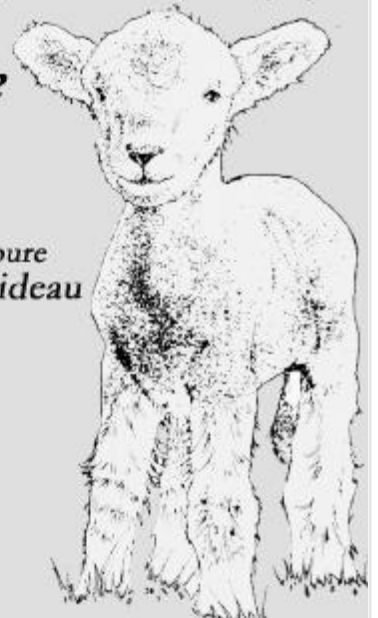
Éleveur ovin de race pure  
Polypay et Arcott Rideau

Suivi génovis,  
testé maedi visna.  
Béliers génotypés.

Sujets reproducteurs  
disponibles

Race	Identification	Né le	Naiss.	Pds ajs 50 j	Pds ajs 100 j	GMQ	ISM
Polypay	Ovie 9176	06-02-06	2	21.2	46.2	0.5	1.21
Arcott rideau	Ovie 9157	31-01-06	3	25.8	53.8	0.56	2.69
Arcott rideau	Ovie 9314	06-02-06	4	25.4	49.6	.48	2.74

635, rang Beaudry, Granby(Québec) J2G 9H9  
(450) 379-5298 Courriel : [chris.beau@sympatico.ca](mailto:chris.beau@sympatico.ca)



# - VENTE DE REPRODUCTEURS -

du CEPOQ

3 béliers Dorset pur sang de haute génétique  
15 agnelles nées en novembre



Vente par soumission : date à confirmer  
Surveillez notre site Internet ou téléphonez-nous !

Troupeau inscrit à GenOvis, Statut Or pour le Meadi-Visna  
Béliers génotypés

Possible de voir les animaux sur rendez-vous seulement

Pour information supplémentaire : [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)  
Ou communiquez avec Sylvain Blanchette au 418-856-1200 poste 227  
Possible de recevoir l'information par télécopieur



Troupeau fermé - GenOvis  
Statut Argent - Maedi-visna  
F1 Dorset/Romanov  
Béliers génotypés

**Bergerie de l'Estrie**

**Romanov**  
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Andrée Houle & François Roux  
559, rue Des Muguets  
Coaticook, Qc J1A 3A9  
Tél : (819) 849-3221  
Fax : (819) 849-0475  
[froux1@videotron.ca](mailto:froux1@videotron.ca)

Pour annoncer votre entreprise dans le  
OVIN QUÉBEC, contacter :

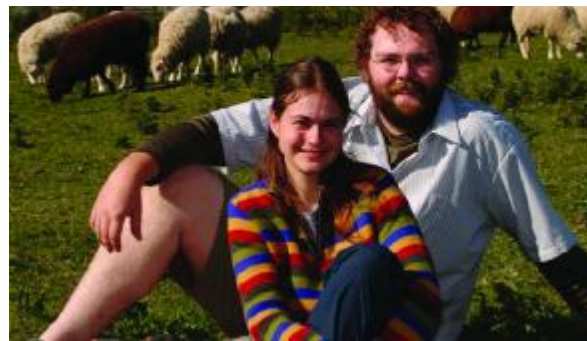
⇒ Marion Dallaire au  
450-679-0540 poste 8332  
ou par courriel : [mdallaire@upa.qc.ca](mailto:mdallaire@upa.qc.ca)





# Bulles de lait !

Par Marion Dallaire,  
chargée de communication



TOUT au Nord du Lac-St-Jean, à Normandin, se trouve une bergerie où l'on ne s'ennuie pas. Là-bas, il y a toujours de nouveaux projets en perspective. Cet établissement, mené d'une main de maître par une jeune femme, se démarque par son étonnante diversité. Julie Trottier, avec l'aide de son conjoint François Potvin et de sa famille, gère actuellement un troupeau de 150 brebis dans lequel on retrouve principalement du Dorset croisé et quelques East Friesian. La Bergerie du Nord a su comment se distinguer.

Avant d'être à la tête de cette bergerie, Julie connaissait déjà bien les animaux, ayant grandi sur une ferme laitière. De plus, elle gardait des moutons dans une petite bergerie froide depuis quelques années déjà. Elle a fait des études en technique de santé animale, puisqu'elle devait reprendre plus tard la ferme familiale. Cependant, au moment de commencer des études de niveau universitaire, les événements se bousculent et forcent Julie et François à prendre une décision. En effet, la ferme familiale, qui était louée s'est libérée plus tôt que prévu. La décision ne fut pas difficile à prendre pour le couple ; c'est avec joie qu'ils s'installent à Normandin en 2003.



Ils commencent à réaménager les bâtiments afin de les adapter aux besoins des futurs occupants. Ils eurent la chance d'avoir beaucoup d'aide de la part de leurs familles. Déjà en mai 2003, 40 brebis arrivent et en août c'est 50 agnelles de plus.

Une fois le troupeau bien installé, Julie et François n'allaient pas s'asseoir sur leurs lauriers. Déjà, ils cherchent une idée pour donner une valeur ajoutée à leur production. Ils pensent d'abord au fromage, mais trouvent que c'est un marché difficile à



percer particulièrement dans leur région. Ils ont alors l'idée de produire du savon. Si le savon au lait de chèvre est bon, pourquoi pas celui au lait de brebis ? En effet, le lait de brebis contient un pourcentage de gras élevé, suffisant pour faire du savon. Suite à leurs recherches, ils ont constaté qu'ils sont les premiers au Québec à fabriquer un savon à base de lait de brebis.

C'est avec sa mère que Julie débute ses essais. Après quelques temps, la recette de base est enfin mise au point. Il ne reste qu'à ajouter les ingrédients spécifiques pour donner odeur et couleur particulières. La Bergerie du Nord offre maintenant une grande variété de savons au lait de brebis (45 à 50 fragrances) et développe continuellement de nouvelles recettes pour offrir à ses clients des choix de plus en plus variés. Julie aime beaucoup la satisfaction apportée par un travail soigné. C'est la raison pour laquelle les produits sont fabriqués des mains de la bergère elle-même. En effet, aucune étape ne lui échappe, de la traite, jusqu'à l'emballage, en passant par l'élaboration et le moulage. Avec une bergerie chaude et deux froides

pour voir au confort des brebis, de leurs agneaux et des béliers, Julie s'occupe de la Bergerie du Nord à temps plein, en plus de la production des savons. Malgré le fait que François occupe un emploi à l'extérieur de la ferme, il a fabriqué lui-même un salon de traite sur mesure. Des brebis sont

en lactation tout au long de l'année. Bien que les sujets de race Dorset ne soient pas reconnus comme des brebis laitières, toutes les brebis sont traitées.

Depuis maintenant trois ans que les savons sont commercialisés, les gens les apprécient de plus en plus et reviennent en acheter. Et pour preuve que le produit est apprécié, il s'est fait connaître de bouche à oreille. Les produits se trouvent maintenant dans certains magasins.

Les idées se bousculant dans la tête de Julie Trottier, plusieurs autres produits sont en développement ; du baume pour les lèvres, des lotions pour le corps et du savon liquide. Pour mieux faire connaître la fabrication des produits et l'élevage ovin, La Bergerie du Nord inaugure cet été un atelier boutique. Alors, si vous passez dans ce coin de pays, n'hésitez surtout pas à aller visiter Julie et François.

## Lieux de vente :

La Bergerie du Nord, Normandin  
Pharmacie Familiprix, Normandin  
Les Grands Jardins de Normandin  
Le Marché des saveurs, Marché Jean-Talon  
O' Bois Dormant, Québec

Site Web : [www.labergeriedunord.com](http://www.labergeriedunord.com)

Parce que l'achat de brebis de qualité supérieure vous assure une meilleure rentabilité



# Domaine du Mouton d'Or Inc.

**Races pures Romanov  
Hybrides F1 Dorset et Romanov**

**Pour informations, contactez Marc :  
418-458-2929**

**[yletourneau@domainedumoutondor.com](mailto:yletourneau@domainedumoutondor.com)**

**Bergerie située à  
Beaulac-Garthby**

## **Calendrier des évènements 2006**

**Symposium Ovin - 29 et 30 septembre**

Place Quarante-deux-treize inc., 990 boul. Jutras Est, Victoriaville, G6S 1E4

Service à la clientèle du CRAAQ :

(418) 523-5411 (Québec et les environs) - 1 888 535-2537 (extérieur de Québec)

**Rencontres régionales de consultation pour le 10<sup>e</sup> anniversaire du CEPOQ**

Abitibi-Témiscamingue - Rouyn, 26 août

Saguenay Lac-St-Jean - Alma, fin octobre, à confirmer

Ouest de la province - Endroit à déterminer, octobre, à confirmer

Centre de la province - Princeville, début novembre, à confirmer

Est de la province - St-Gabriel, 30 novembre

**Prochain Ovin Québec - mi-octobre**



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC